

Parce que la santé
passe avant tout

Les opportunités pour l'avènement du système de santé du futur

Le système de santé suisse est confronté à des défis divers. Les assureurs-maladie, en tant qu'acteurs de ce système, se situent à la croisée des enjeux sociétaux, économiques, politiques et réglementaires. SWICA entend contribuer activement à l'évolution du système de santé en saisissant les opportunités de demain. Elle souhaite par exemple améliorer la qualité des prestations par une organisation des soins plus efficace et davantage axée sur les besoins des patientes et patients, tout en maintenant les primes à un niveau supportable pour toutes et tous.



SWICA Talks: le podcast sur la santé, la société et la politique



Épisode 1 — Mai 2025

Une association, une seule voix: prio.swiss

La naissance de la nouvelle association sectorielle prio.swiss marque un tournant pour la branche de l'assurance-maladie suisse. Dans cet épisode, Ann-Karin Wicki, responsable Public Affairs chez SWICA, et Saskia Schenker, directrice de prio.swiss, s'entretiennent sur le contexte, les défis et les opportunités autour de cette nouvelle entité. Un débat passionnant sur les réformes, les forces en présence et l'avenir de l'assurance-maladie suisse.



Épisode 2 — Mai 2025

Le secteur de l'assurance a-t-il besoin d'intermédiaires?

Le nouvel accord de branche «Intermédiaires» (ABI 3), en vigueur depuis septembre 2024, doit améliorer la sécurité juridique et la transparence dans le secteur de l'assurance-maladie. Joy Müller, responsable du département Marché de SWICA, et Benjamin Marti, Chief Compliance Officer de SWICA, s'entretiennent avec Susanne Müller Ineichen, médiatrice de l'assurance-maladie, au sujet de la nécessité pour les assureurs-maladie de recourir à des intermédiaires et des raisons qui ont donné naissance au nouvel accord de branche, et font le point sur les premières améliorations qu'il a apportées.



suit Épisode 3 — Juin 2025

Changement à la tête de SWICA

En juin sera élu le nouveau président ou la nouvelle présidente du conseil d'administration de SWICA. Quelle personnalité dirigera l'organisation et influera sur la destinée stratégique du quatrième assureur-maladie suisse dans les années à venir? Quelles sont les motivations personnelles pour assumer ce rôle, quels sont les défis auxquels devront faire face le système de santé suisse et les assureurs-maladie, et existe-t-il des opportunités à saisir impérativement?



Avec 1 637 936 personnes assurées et 31 432 entreprises clientes, SWICA Organisation de santé compte parmi les plus grandes assurances-maladie et assurances-accidents de Suisse. Son offre, qui s'adresse aux particuliers et aux entreprises, propose une couverture d'assurance étendue.

**Impressum**

Le rapport annuel paraît en allemand, français et italien (extraits). La version allemande fait foi.

Éditeur: SWICA Organisation de santé,
Römerstrasse 37, 8400 Winterthour

Rédaction et traduction:

SWICA Organisation de santé

Conception, création et réalisation: Hej AG, Zurich

Photos: Claudia Link, Basel; Lea Hepp, Zurich

Podcast: Audiokanzlei GmbH, Zurich

Illustration: Niels Blaesi, Zurich

Correction: Stämpfli SA, Berne

État de situation	6
Faits & chiffres	9
Exercice 2024	11
Stratégie de SWICA	17
Collaboratrices et collaborateurs	20
Organisation	
Gouvernance d'entreprise	24
Conseil d'administration	27
Comité de direction	28
Rapport financier	
Commentaires relatifs au rapport financier	29
Indicateurs principaux	31
Bilan	32
Compte de résultat	33
Tableau de flux de trésorerie	34
Fonds propres	35
Compte de résultat par segment	36
Annexe aux comptes annuels	38
Rapport de l'organe de révision	55
Statistiques relatives à l'assurance obligatoire des soins (LAMal)	58
Durabilité	60

Stabilisation financière et remaniement opérationnel

En 2024, les débats intenses autour de la politique de la santé ont révélé les attentes actuelles de la population à l'égard d'une organisation de santé: des structures modernes et efficaces, une forte orientation sur la clientèle et des frais administratifs maîtrisés. SWICA a mis à profit l'exercice 2024 pour continuer à s'améliorer dans tous ces domaines.



Dr Carlo Conti, président du conseil d'administration



Dr Reto Dahinden, CEO

«En conséquence de l'intense activité politique, l'environnement réglementaire en constante évolution ne cesse de mettre au défi les assureurs-maladie suisses.»

Dr Carlo Conti
Président du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

En 2024, notre système de santé a souvent fait les gros titres. Il est vrai que les électrices et électeurs suisses ont été appelés aux urnes pas moins de trois fois à ce sujet dans l'année. En juin, l'initiative du Centre sur le frein aux coûts de santé et l'initiative du PS sur l'allègement des primes ont été rejetées. La première était probablement trop superficielle et abstraite, la seconde préconisait la redistribution de sommes très importantes, et l'une comme l'autre n'ont reçu qu'un faible soutien du secteur de la santé. On le constate donc une fois encore: réformer notre système de santé requiert beaucoup de patience, mais aussi un large consensus politique, intégrant tous les acteurs-clés. C'est d'ailleurs cette recette qui a fonctionné pour la réforme du financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS). Ce projet essentiel, peaufiné pendant plus de dix ans par le Parlement, a été adopté le 24 novembre par 53,3 % des voix. Parce qu'elle améliore sensiblement les conditions pour le développement des soins intégrés, cette réforme a reçu le soutien engagé de SWICA. Cependant, même après cette succession de votations, les débats autour de la politique suisse de santé ne retombent pas. Les interventions politiques s'enchaînent sans répit. Une nouvelle initiative, portant cette fois-ci sur la caisse étatique unique, devrait être lancée prochainement.

En conséquence de cette intense activité politique, l'environnement réglementaire en constante évolution ne cesse de mettre au défi les assureurs-maladie suisses. Prenons l'exemple du nouvel accord de branche «Intermédiaires» (ABI 3), dont la mise en œuvre nous a coûté beaucoup de travail au second semestre. Le remaniement de la structure de distribution nous a obligés à mettre fin à toutes les joint ventures concernées en plein milieu de la saison d'automne. Certes, nous saluons cette clarification et entendons d'ailleurs nous engager en faveur de règles contraignantes et transparentes dans la distribution. Mais du fait de ces adaptations, et malgré des primes attrayantes, SWICA n'est parvenue à augmenter que

légèrement le nombre de ses assurées et assurés LAMal, à 851 000 personnes. Nos équipes de vente directe ont accompli un travail formidable, sans réussir toutefois, en si peu de temps, à combler entièrement le déficit de conclusions. En revanche, nous avons réussi à stabiliser comme prévu la réserve financière dans l'assurance de base, ce dont nous nous félicitons. L'augmentation de primes relativement forte que nous avons opérée à l'automne 2023 a finalement été bien tolérée par le marché et a porté ses fruits. Car bien qu'impopulaire, cette mesure a permis à SWICA de rester numéro 1 en Suisse en matière de satisfaction de la clientèle.

Pour autant, de nombreux défis s'annoncent encore, raison pour laquelle nous avons en 2024 posé des bases importantes pour l'avenir de notre organisation de santé. Une étape décisive a été la création d'une nouvelle association de branche, mettant fin à la rivalité entre santésuisse et curafutura, qui entravait le secteur de l'assurance-maladie depuis de longues années. En coulisses, SWICA a résolument œuvré à la réussite de ce projet. Nous sommes convaincus que prio.swiss jouera dès cette année 2025 un rôle déterminant et constructif dans la politique de santé suisse. Les assureurs-maladie doivent absolument s'unir s'ils veulent conserver et accroître la confiance de la population dans un système de santé au moins en partie axé sur la concurrence. Les résultats des votations de l'année 2024 ont montré qu'il était urgent de consolider cette confiance, en particulier en Suisse romande. Et cela ne relève pas de la seule responsabilité de la nouvelle association: c'est aussi la nôtre en tant qu'organisation de santé. La population attend de nous des services modernes et une solide orientation clientèle, mais également une utilisation efficace des ressources financières. C'est pourquoi SWICA a lancé en 2024 un programme d'efficacité qui devrait permettre d'abaisser d'environ 50 millions de francs ses frais administratifs. Après avoir procédé à une analyse approfondie de l'ensemble de nos structures et processus, nous mettons

«L'augmentation de primes relativement forte que nous avons opérée pour 2024 a été bien tolérée par le marché: bien qu'impopulaire, cette mesure a permis à SWICA de rester numéro 1 en Suisse en matière de satisfaction de la clientèle.»

Dr Reto Dahinden
CEO

à présent en œuvre de nombreuses mesures destinées à alléger notre fonctionnement et à nous préparer aux défis de demain, tout en maintenant la qualité de nos prestations.

Ce programme d'efficience ne signifie pas pour autant que nous renonçons à investir dans l'avenir de notre organisation. SWICA entend proposer à ses clientes et clients les prestations les plus modernes, et continue à cette fin, notamment, à développer son infrastructure numérique. Cela vaut également pour les prestations internes. Ainsi, au cours de l'année écoulée, SWICA a numérisé son système de courrier interne sur tous ses sites et a procédé à des investissements dans des programmes de traduction de pointe, assistés par l'IA.

Un événement très symbolique de notre modernisation a été la mise en service de nos nouveaux bâtiments à Winterthour. Le bâtiment «Elefant», notre figure de proue du quartier de la Lokstadt, a été investi dès le printemps 2024 par la direction régionale de Winterthour, plusieurs services-clés de la direction générale et notre prestataire de télémédecine santé²⁴. Ces locaux agréables offrent des espaces de travail modernes et servent également de centre de formation interne. L'emménagement dans notre nouveau siège, au 37 de la Römerstrasse, a eu lieu quant à lui en décembre dernier. Ce bâtiment de verre innovant offre un environnement ouvert et baigné de lumière naturelle, qui favorise le travail collaboratif. C'est aussi le premier bâtiment à porter notre nouveau logo SWICA. Car depuis l'été, nous rafraîchissons progressivement notre image de marque pour renforcer l'expression de nos valeurs. Le nouveau branding incarne les qualités qui font de SWICA une assurance-maladie en phase avec son temps: proximité, courage et orientation solution.

Grâce à toutes ces nouveautés, nous sommes convaincus d'être bien armés pour faire face aux défis du futur. Et ils seront nombreux. Dans le domaine de la clientèle privée, il faut encore s'attendre dans les années à venir à des hausses conséquentes des coûts, qui auront malheureusement pour corollaire des hausses de primes. Et dans les affaires d'entreprises, la progression, notamment, des absences de longue durée liées à des problèmes psychiques devrait également faire croître les prestations. Au cours de l'année sous revue, la fréquence des sinistres d'assurance indemnité journalière longue durée a augmenté, en revanche les coûts moyens par cas ont connu une hausse minime. Dans le segment de l'assurance-accidents, ce sont principalement les accidents non professionnels qui constituent un bloc de coûts croissant.

2024 a été pour SWICA une année de stabilisation financière, qu'elle a mise à profit pour poser les bases essentielles à son succès futur. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à notre réussite, en particulier nos collaboratrices et collaborateurs, nos clientes et clients ainsi que nos partenaires.



Dr Carlo Conti
Président du conseil
d'administration

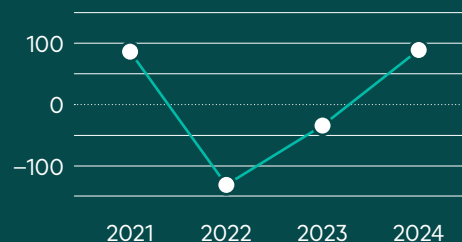


Dr Reto Dahinden
CEO



1 637 936

Effectif total d'assurées et assurés
dont 31 432 entreprises clientes



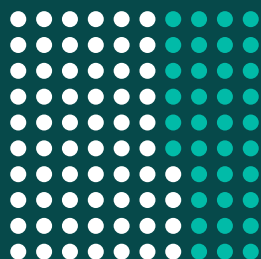
88,9 mio

Résultat annuel consolidé
en CHF, +123 mio par rapport
à l'année précédente



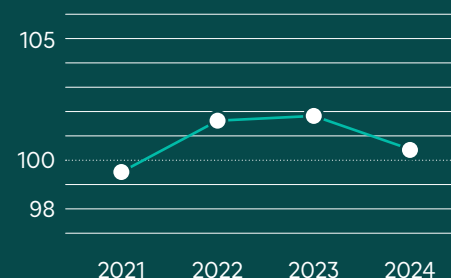
5,9 mia

Recettes de primes
en CHF, pour des coûts pris
en charge de CHF 5,2 mia



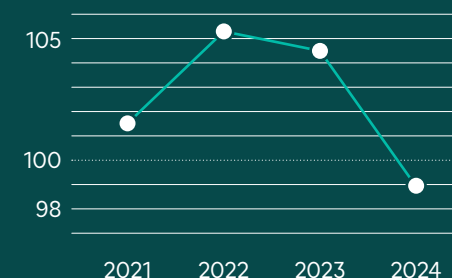
2 263

Collaboratrices et collaborateurs
1 448 femmes
815 hommes



100,4 %

Ratio combiné
groupe SWICA



98,9 %

Ratio combiné
LAMa

**87%**

Assurés LAMal avec
un modèle d'assurance
alternatif

**78%**

Assurés LAMal ayant
contracté une assurance
complémentaire au moins

**95,2%**

de prestations d'assurance
et de résultat technique
d'assurance

Part des coûts de
gestion LAMal

**4,8%**

de coûts de gestion

Exercice

Temps forts

En 2024, SWICA a franchi des étapes importantes et lancé de nouveaux projets passionnants. Toujours dans le but de développer l'organisation et son personnel dans l'intérêt de sa clientèle.



Janvier

Commencer l'année en mouvement

Il n'y a pas d'âge pour essayer un nouveau sport! En collaboration avec la ville de Winterthour, Pro Senectute et le canton de Zurich, SWICA a organisé l'événement «Bewegt ins neue Jahr» («Commencer l'année en mouvement»), qui a attiré de nombreux participants et participantes: plus de 100 personnes se sont initiées au yoga et au fitness, et des informations sur la prévention des chutes ont été diffusées. Un temps fort a été l'intervention de Beni Thurnheer, qui a enthousiasmé son auditoire avec des anecdotes sur le monde du sport.



Janvier

Promouvoir activement nos talents en interne

Fin janvier, 19 collaboratrices et collaborateurs SWICA sélectionnés ont démarré le programme Talent Development. L'objectif est de développer les talents dans une démarche ciblée et aussi individualisée que possible. Divers ateliers donnent aux talents sélectionnés l'occasion de mettre en pratique des idées personnelles et de se dépasser.



Février

Numéro 1 du Community Management

Quelle est la qualité de la présence en ligne des compagnies d'assurance suisses? La Haute école de Lucerne, Adnovum et Finnoconsult se sont penchés sur cette question dans le cadre de l'étude «IFZ Digital Insurance Experience» 2023. Dans la catégorie Réseaux sociaux et Community Management, SWICA a atteint la première place du classement. L'étude a tout particulièrement souligné la forte présence de SWICA sur LinkedIn et la qualité élevée des réponses aux demandes de la clientèle.



Mars

Innovation derrière une façade historique: emménagement dans le bâtiment «Elefant»

Au début du printemps, SWICA a pris ses quartiers dans la Lokstadt de Winterthur, dans un bâtiment innovant offrant des espaces modernes de travail et d'accueil de la clientèle. Derrière la façade historique en briques, relique de l'ancienne usine de fabrication de la légendaire locomotive «Éléphant», se dresse à présent un immeuble de verre abritant des espaces de travail et de formation ainsi qu'un magnifique espace clientèle. Le bâtiment «Elefant» accueille la direction régionale de Winterthur, santé24 et quelques services de la direction générale.



Mai

Prolongation d'un partenariat

Depuis 2021, SWICA est partenaire du réseau Athletes Network. L'organisation de santé permet ainsi à des sportives et sportifs d'élite, retraités ou actifs, d'intégrer le monde de l'entreprise après avoir arrêté la compétition. Les deux parties se montrent très satisfaites de cette collaboration et ont décidé de la poursuivre pour trois années supplémentaires. En tant que partenaire principale, SWICA identifie le potentiel professionnel des athlètes, et les aide à développer leurs compétences dans divers domaines pour s'épanouir dans leur nouveau rôle.



Mai

Pour l'humain, la faune et l'environnement

Faire de bonnes actions ensemble: le 25 mai, dans le cadre de la Journée de la bonne action, des collaboratrices et collaborateurs de SWICA se sont engagés dans des projets très divers pour le bien des humains, de la faune et de l'environnement. Ils ont par exemple organisé un après-midi de jeux dans une maison de retraite, nettoyé les berges d'une rivière et soigné des animaux dans un refuge.



Juin

Lancement du projet Terra Vital de SWICA

En collaboration avec le WWF, SWICA a lancé le projet Terra Vital. Au cours des cinq prochaines années, les deux organisations œuvreront main dans la main pour la santé des humains et de l'environnement. Ce projet comprend deux volets, l'un sur les marais et l'autre sur l'agriculture régénératrice. Avec toujours en ligne de mire la qualité des sols. Car des sols fertiles sont synonymes de production agricole de meilleure qualité, de préservation de la diversité des écosystèmes et, plus généralement, d'un environnement plus sain pour le vivant.



Juin

Création de la nouvelle association de branche prio.swiss

En collaboration avec douze entreprises concurrentes, SWICA a annoncé la création d'une nouvelle association des assureurs-maladie, effective au 1^{er} janvier 2025. Les membres fondateurs de prio.swiss souhaitent s'engager plus résolument et d'une seule voix en faveur des personnes assurées. prio.swiss remplace les anciennes associations santésuisse et curafutura.



Juin–Août

Récompensée: SWICA reçoit trois médailles d'or et une d'argent

Bon à savoir, Bonus et AmPuls: dans ces trois enquêtes représentatives sur la satisfaction de la clientèle, publiées entre juin et août 2024, les personnes sondées ont placé SWICA en tête. Dans le classement établi par Comparis, SWICA a obtenu le label Argent et la note la plus élevée parmi les grandes assurances-maladie suisses. Ces distinctions récompensent un sens aigu de la qualité et du service, mais surtout des collaboratrices et des collaborateurs compétents, aimables et engagés, qui donnent chaque jour le meilleur d'eux-mêmes.



Juillet

Léger rebranding pour SWICA

Depuis juillet, le rafraîchissement de l'image de marque de SWICA est déployé par étapes. Les marqueurs de notre identité, comme le logo, les couleurs ou le langage visuel SWICA, ont été légèrement modifiés pour créer une identité de marque moderne et cohérente. Ce rafraîchissement du branding souligne les valeurs de l'assurance-maladie SWICA: proximité, courage et orientation solution.



Septembre

Pink Ribbon: 70 000 francs collectés

Le 8 septembre, environ 5 000 personnes ont participé à la 17^e Pink Ribbon Charity Walk, en solidarité avec les personnes touchées par le cancer du sein. Chacune et chacun pouvait accomplir à son rythme le parcours de quatre kilomètres. L'événement a permis de collecter 70 000 francs pour la Ligue contre le cancer de Zurich. SWICA, partenaire de longue date de Pink Ribbon, était présente non seulement sur un stand, mais aussi sur le parcours, avec des membres de son personnel qui participaient à la marche.



Octobre

Werner Kübler désigné futur président du conseil d'administration

En juin 2025 aura lieu une passation de flambeau à la tête de SWICA. Carlo Conti, qui a atteint la limite d'âge statutaire, quittera son poste de président de l'association, et donc de président du conseil d'administration, après avoir occupé ces fonctions pendant dix ans. Pour lui succéder, l'assemblée des déléguées et délégués de SWICA Organisation de santé proposera l'élection de Werner Kübler, qui est actuellement, et jusqu'en avril 2025, directeur de l'hôpital universitaire de Bâle.



Novembre

Le nouveau siège, un lieu de travail lumineux et en open space

Premier coup de pelleuse en septembre 2021, achèvement du gros œuvre en mai 2023 et déménagement tant attendu fin 2024: le 20 novembre, les collaboratrices et collaborateurs du siège de SWICA ont vécu leur premier jour de travail dans le nouveau bâtiment de la Römerstrasse 37 à Winterthour. Ce bâtiment en forme de nid d'abeille, inondé de lumière naturelle, pose de nouveaux jalons en matière d'attractivité du lieu de travail et de durabilité. Les surfaces de bureaux interconnectées sont pensées pour faciliter la collaboration et la communication entre les différents secteurs et services.



Novembre

Médaille d'argent aux Best of Swiss Apps Awards

Benevita, le coach numérique de SWICA, remporte l'argent aux prestigieux Best of Swiss Apps Awards. Benevita s'est particulièrement distinguée dans les sous-catégories Customer Experience, Functionality, User Engagement et User Experience. SWICA remercie le jury professionnel, l'ensemble des votants et votantes, ainsi que, bien entendu, tous les utilisateurs et utilisatrices de Benevita.



Janvier–Décembre

Community Coins: collecter, donner, aider

Grâce à la collaboration avec le WWF, les utilisatrices et utilisateurs de l'app Benevita peuvent tout au long de l'année non seulement améliorer leur santé, mais aussi soutenir des projets de dons variés. Plus de 21 000 francs ont été collectés sous forme de Community Coins pour la protection du sapin blanc ou des marais, ou encore pour le retour du saumon dans les cours d'eau suisses.



Décembre

Début 2025: 851 000 assurées et assurés LAMal

L'augmentation des primes pour l'année 2024, conséquente en comparaison de marché, a mis la distribution à rude épreuve jusqu'à la fin du mois de septembre. Mais elle a aussi permis à SWICA de stabiliser les réserves financières dans l'assurance de base et ainsi d'éviter une nouvelle hausse importante pour l'année 2025. Après les pertes de l'année précédente, SWICA a de nouveau connu une légère croissance.



L'individu et sa santé au cœur de nos préoccupations

Plus qu'un simple assureur, SWICA se considère comme une organisation de santé. Elle propose une large gamme de prestations d'assurance et s'engage pour que ses clientes et clients restent en bonne santé, recouvrent la santé ou parviennent à bien vivre avec une capacité limitée.

Assurances pour les particuliers et les entreprises

SWICA est l'une des plus grandes assurances-maladie et accidents de Suisse. Elle propose des couvertures étendues pour les frais de guérison et la perte de gain en cas de maladie et d'accident. En matière d'assurance de base, les personnes assurées ont le choix entre le modèle standard défini par la loi et des modèles d'assurance alternatifs, ainsi qu'entre différentes franchises. Des assurances complémentaires peuvent s'ajouter à l'assurance de base pour couvrir les besoins individuels. Dans les assurances hospitalisation également, de nombreuses variantes sont proposées en fonction des différentes situations de vie. Les entreprises clientes de SWICA peuvent conclure des assurances indemnité journalière, des assurances-accidents ainsi qu'une assurance collective des frais de guérison. Toutes les offres et prestations proposées ont en commun l'engagement de SWICA pour la recherche de solutions et l'excellence du service.

Rester en bonne santé: nos mesures d'encouragement

En tant qu'organisation de santé, c'est l'individu, et non la maladie ou l'accident, que SWICA place au centre de ses réflexions. Nous faisons de la santé de nos clientes et de nos clients notre préoccupation principale. Par nos offres, nous les incitons à s'investir dans leur bonne condition physique, à veiller à l'équilibre de leur alimentation et à rechercher des moments de détente, objectifs que nous soutenons par des contributions substantielles de nos assurances complémentaires. De plus, les personnes qui prennent ainsi en main leur santé bénéficient chez nous de remises sur leurs primes. Pionnière en matière de promotion de la santé et de prévention, SWICA propose l'application Benevita et son système de bonus. Les challenges relevés dans les domaines de l'exercice physique, de l'alimentation et du bien-être donnent droit à des récompenses, sous forme de remise sur les primes des assurances complémentaires Completa Top et Hospita ou d'offres



de promotion de la santé. Nous encourageons également les compétences en matière de santé des collaboratrices et collaborateurs de nos entreprises clientes: nous conseillons et aidons les employeurs dans leurs efforts de mise en place ou d'optimisation d'une gestion professionnelle de la santé en entreprise (GSE), ainsi que dans la planification et la mise en œuvre de mesures efficaces de promotion de la santé sur le lieu de travail. Par ailleurs, SWICA propose aux entreprises des contrats collectifs pour leur personnel: les collaboratrices et collaborateurs bénéficient ainsi de conditions avantageuses sur leurs assurances-maladie privées et accèdent à la vaste gamme de produits SWICA. SWICA est également active dans les domaines de la prévention et de l'assistance, grâce à l'offre de télémédecine de santé24. Ses médecins et professionnelles et professionnels de santé dispensent des conseils 24 heures sur 24. Ils peuvent notamment proposer un check-up médical, à réaliser dans un centre de santé Medbase ou un autre cabinet partenaire de SWICA.

Recouvrer la santé: notre accompagnement

Les personnes assurées malades ou accidentées peuvent faire appel à la médecine aussi bien classique que complémentaire. En effet, SWICA a toujours prôné la combinaison optimale de ces deux approches thérapeutiques. Toute personne devant subir des examens ou des interventions médicales doit avoir la certitude de bénéficier d'une prise en charge globale et dans la durée. SWICA est convaincue que les traitements gagnent en qualité lorsque les thérapies prescrites sont coordonnées. L'expérience montre également que cette coordination permet d'éviter des coûts inutiles, par exemple des doubles examens. Grâce à l'application Benecura, les clientes et clients peuvent saisir leurs troubles de santé dans un SymptomCheck numérique et recevoir des recommandations sur les dispositions à prendre. En complément, l'appareil de télémédecine TytoHome leur permet de procéder en toute autonomie à de nombreux examens, en tout lieu et à toute heure. Si cette procédure débouche sur un échange avec santé24, un diagnostic professionnel et des recommandations de traitement peuvent être communiqués.

Avec santé24, SWICA dispose depuis 2019 de son propre centre de télémédecine au bénéfice d'une autorisation d'exercer. Cette autorisation permet à ses médecins d'assurer, au-delà des conseils téléphoniques, des prestations médicales plus étendues en présence de tableaux cliniques compatibles avec la pratique télémedicale. Les médecins peuvent notamment prescrire des médicaments, des analyses de laboratoire et des thérapies, ou encore délivrer des certificats d'incapacité de travail. Les centres de santé Medbase et autres cabinets partenaires constituent un pilier important et hautement qualitatif de l'offre globale de SWICA. Ils garantissent à nos assurées et assurés l'accès à un réseau de médecins et thérapeutes. Ces centres et cabinets situés au cœur des villes collaborent étroitement avec des médecins de famille et d'autres spécialistes de la santé. Les collaboratrices et collaborateurs des entreprises clientes de SWICA bénéficient également, en cas de maladie physique ou psychique ou d'accident, de l'accompagnement d'un ou d'une Care Manager, jusqu'à leur guérison et leur retour au travail.

Bien vivre avec une capacité limitée: c'est possible

Parfois, une maladie ou un accident entraîne des séquelles irréversibles. Les personnes concernées doivent alors lutter pour maintenir leur qualité de vie. SWICA leur prodigue les conseils nécessaires et les accompagne dans leur parcours médical pour qu'elles puissent conserver un maximum d'autonomie, notamment grâce à des programmes de soins intégrés. SWICA exploite les atouts spécifiques de la télémédecine, des programmes de coaching en ligne et des réseaux de pharmacies, de généralistes et de spécialistes, afin d'assurer un suivi professionnel et le moins intrusif possible. Pour les malades chroniques ayant besoin d'une prise en charge médicale régulière, nous veillons à offrir un soutien parfaitement individualisé. Là encore, SWICA mise sur une approche hybride, associant judicieusement, selon les possibilités, des entretiens réguliers avec des spécialistes de la santé et le recours à une application spécifique.

Nous créons des conditions propices à la solidarité

En incitant à des comportements responsables, en favorisant la guérison des assurées et assurés malades ou accidentés, et en aidant les personnes confrontées à des limitations permanentes à maintenir la meilleure qualité de vie possible, SWICA contribue à la solidarité entre personnes malades et bien portantes, femmes et hommes, jeunes et moins jeunes.

Nos principes entrepreneuriaux

Dans la gestion de notre entreprise, nous visons la pérennité et la stabilité financière. Nos objectifs ambitieux reposent sur la volonté constante d'offrir à notre clientèle une qualité de service exceptionnelle et de dépasser ses attentes. Le succès de SWICA repose sur des collaboratrices et collaborateurs épanouis, que nous soutenons et encourageons à développer leurs compétences. Nous orientons notre action sur l'efficacité. Nous nous efforçons de maîtriser au maximum nos frais administratifs, gérons nos placements de capitaux de manière responsable et investissons pour continuer à nous

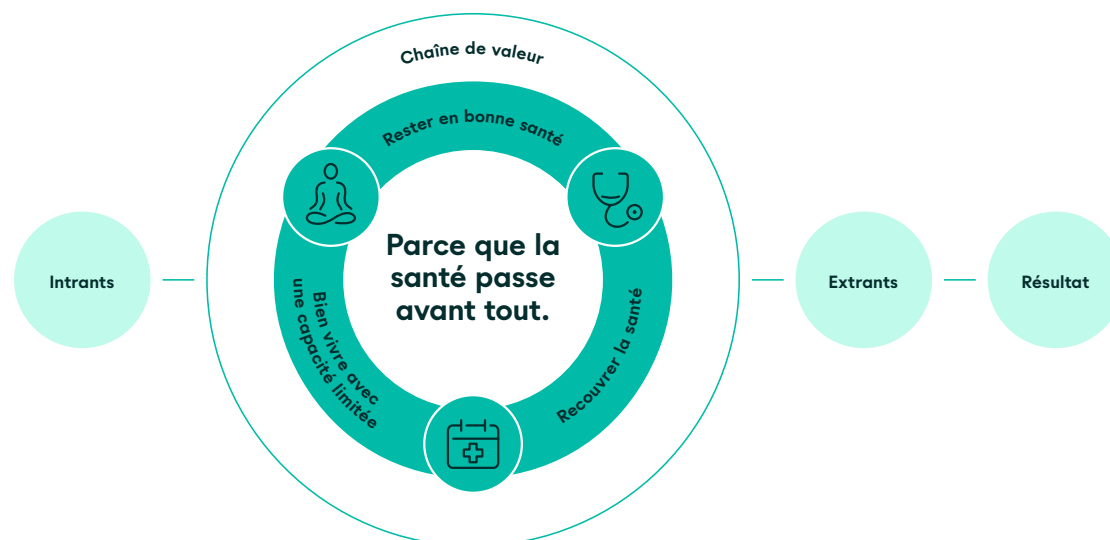
améliorer. Nous recherchons des coopérations judicieuses, numérisons toutes les opérations qui peuvent l'être et adoptons des solutions innovantes pour relever les défis du secteur de la santé.

Par sa stratégie et ses activités, SWICA contribue au succès et à la pérennité du système de santé. Les offres et les partenariats de SWICA permettent non seulement de mieux maîtriser les coûts, mais aussi de réduire la consommation des ressources, et donc l'empreinte écologique du système de santé.

En encourageant un mode de vie sain et en soutenant la prévention de maladies, nous aidons nos clientes et clients à rester en bonne santé le plus longtemps possible sans recourir à des prestations médicales, ce qui réduit les contraintes exercées sur le système de santé à tous les niveaux: financier, social et environnemental.

Grâce à des partenariats étroits avec de nombreux fournisseurs de prestations, nous favorisons la collaboration et participons activement à l'élaboration du parcours des patientes et patients en cas de maladie. Il en résulte une prise en charge efficace et de qualité, ainsi qu'une réduction des risques de surmédicalisation, de sous-médicalisation et de soins inadaptés. Les personnes malades et leur entourage sont les premiers à en bénéficier. Mais l'impact sur le système de santé, la société et l'environnement est également positif, puisque la consommation inutile de ressources est ainsi évitée. De même, nous réduisons notre propre consommation de ressources, sans réduire la qualité, et nous nous engageons pour une planète en bonne santé.

Stratégie d'entreprise





Collaboratrices et collaborateurs

Avec ses deux nouveaux bâtiments mis en service en 2024 à Winterthour, SWICA pose de nouveaux jalons en termes de modernité de l'environnement de travail et favorise la collaboration interservices. Mais elle accorde également une attention particulière aux possibilités de développement personnel pour tous ses collaborateurs et collaboratrices, et met à leur disposition une offre de formation continue très étoffée.

Après 2023, lorsque SWICA a analysé sa culture d'entreprise et organisé de larges discussions en interne sur le développement de ses valeurs dans le cadre d'un «Culture Journey», 2024 a été l'année de la mise en œuvre et de l'implémentation. L'accent a été mis sur les deux valeurs nouvellement définies: «Collaborer» et «Faire preuve d'ouverture d'esprit et de curiosité». En tant qu'employeur, SWICA encourage activement l'évolution professionnelle et personnelle de ses collaboratrices et collaborateurs, notamment grâce à une offre interne variée de formations initiales et continues. Par ailleurs, l'environnement de travail est organisé, dans la mesure du possible, de façon à promouvoir la coopération entre les différents services de l'entreprise.

Travail flexible et locaux ultramodernes

La transformation de l'univers de travail SWICA est particulièrement perceptible dans les deux nouveaux bâtiments de Winterthour, mis en service au cours de l'année écoulée. Au bâtiment «Elefant» comme au nouveau siège, il n'existe pratiquement plus de postes de travail attribués de manière fixe. Ils ont été remplacés par des plateaux ouverts, offrant de nombreuses possibilités pour des échanges, planifiés ou spontanés. Des espaces de créativité destinés à accueillir des ateliers d'innovation, des locaux de formation équipés des technologies les plus modernes, des salles de réunion de toutes tailles et des zones de repos baignées de lumière naturelle créent des conditions de travail très attrayantes. Ces infrastructures offrent des possibilités d'utilisation très flexibles, ce qui facilite également le travail en équipes hybrides.



Introduction réussie du forfait annuel

Au 1^{er} janvier 2024, SWICA a remplacé son programme classique d'avantages pour le personnel, sous forme de bonifications et de réductions, par un forfait annuel unique. Tous les collaborateurs et collaboratrices, hors cadres supérieurs, peuvent utiliser ce forfait à leur guise pour leurs loisirs, leur développement personnel ou leur mobilité durable. Cette offre a été bien accueillie par le personnel de SWICA et a connu un beau succès dès l'année de son introduction.

Talent Development: développer et présenter des idées nouvelles

Après la sélection opérée l'année précédente, qui a retenu 19 personnes sur les 90 candidates et candidats, le programme de promotion interne a démarré comme prévu en janvier 2024. Sur une période de trois ans au maximum, chaque talent participant pourra évoluer selon un plan de développement personnalisé et acquérir de nouvelles compétences. Une composante essentielle du programme Talent Development est le programme Kickbox: quatre mois durant, accompagnés par un prestataire externe, les jeunes talents peuvent réfléchir à une idée d'innovation personnelle, mener des entretiens et évaluer l'existence d'un besoin correspondant chez SWICA. Lors des Pitch Events, ils ont ensuite l'occasion de présenter leur idée à un jury de haut vol.

Une offre de formation continue étendue

Chez SWICA, la formation initiale et continue revêt une grande importance, même en dehors du pool de talents. Les activités d'assurance-maladie et accidents requièrent un haut degré de spécialisation, qui garantit également un conseil exhaustif de la clientèle existante et potentielle. C'est pourquoi SWICA a mis en place une Market Academy, qui fonctionne depuis le début de l'année 2024. Les formations mettent l'accent sur le conseil, et le concept de l'Academy vise à garantir une présence uniforme et néanmoins flexible sur le marché.

Diversité dans les équipes

SWICA, qui compte parmi les leaders de la formation des apprenties et apprentis, offre une place d'apprentissage à 60 jeunes. Au terme de leur formation, la plupart restent au service de l'entreprise. Les personnes expérimentées de plus de 50 ans, qui représentent actuellement 23% de l'effectif de SWICA, sont également les bienvenues. SWICA est convaincue de l'intérêt de la diversité dans les équipes, tant pour l'entreprise que pour son personnel.

Une caisse de pension performante

Grâce à un rendement positif des placements, la Fondation de prévoyance du personnel de SWICA a pu rémunérer les avoirs de vieillesse des collaboratrices et collaborateurs à 5,5% pour l'année 2024, un taux nettement plus élevé que le taux minimal de 1,25% fixé par le Conseil fédéral. De plus, la Fondation de prévoyance du personnel a encore amélioré son degré de couverture. Le Conseil de fondation a accordé aux retraitées et retraités de SWICA une allocation unique de 1000 francs.

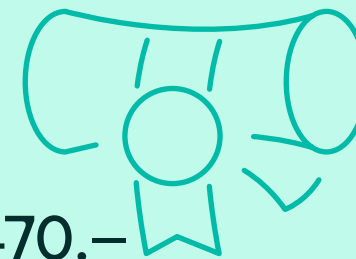
Faits & chiffres



43%

Part de femmes parmi les cadres

L'égalité des salaires et des chances entre femmes et hommes relève de l'évidence pour SWICA.



470.-

Formation continue externe

SWICA investit dans la formation continue externe 470 francs par an et poste à plein temps.



50+

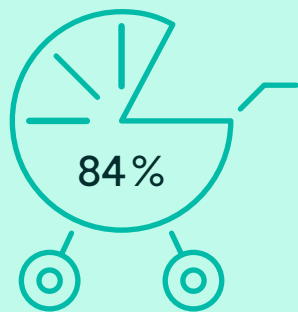
23% de collaboratrices et collaborateurs âgés de plus de 50 ans

Une longue expérience est valorisée chez SWICA.



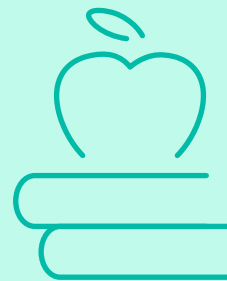
Une formation d'avenir

À l'issue de leur formation, 71% des apprentis aspirent à rester chez SWICA et peuvent le faire.



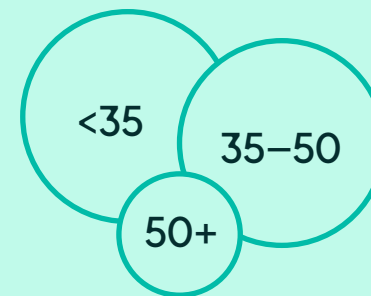
84% de reprise du travail

À l'issue d'un congé maternité, la plupart des collaboratrices reprennent leur travail chez SWICA.



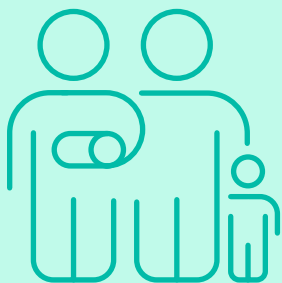
Formations continues

Les formations continues apportent du savoir-faire dans le domaine social et de l'assurance: 444 modules de formation spécialisée, 39 segments de formation des cadres et 216 e-learning.



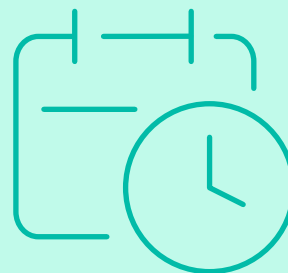
Mix entre les générations

SWICA croit à la plus-value qu'assurent des équipes variées et propose donc un bon mix entre les différents groupes d'âge.



Congés parentaux

Païement de l'intégralité du salaire durant les 16 semaines du congé maternité et les quatre semaines du congé paternité.



34% de collaboratrices et collaborateurs à temps partiel

Plus d'un tiers des membres du personnel SWICA travaille à temps partiel, notamment pour mieux concilier famille et profession.



Talent Development Programm

SWICA a démarré avec succès son Talent Development Programm en 2024. La prochaine nomination de nouveaux talents aura lieu en 2025.



Gouvernance d'entreprise

SWICA s'engage pour la défense des intérêts des personnes qu'elle assure. Toute personne optant pour une assurance SWICA devient donc automatiquement membre de l'association SWICA Organisation de santé.

Les déléguées et délégués de l'association SWICA Organisation de santé se réunissent une fois par an en assemblée. À cette occasion, ils procèdent à l'élection partielle du comité de l'association. Cette élection est échelonnée dans le temps. Les membres sont élus pour un mandat de trois ans. L'élection au comité vaut comme nomination pour l'élection au conseil d'administration des sociétés du groupe SWICA. Le conseil d'administration est compétent pour toutes les affaires qui, selon la loi ou les statuts, ne sont attribuées ni à l'assemblée des déléguées et délégués, ni aux assemblées générales des sociétés du groupe SWICA. Ainsi, il lui appartient d'arrêter la stratégie du groupe et de veiller au respect des lignes directrices financières et des principes de gouvernance. SWICA se réfère au Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise. Ce dernier couvre aussi le thème du développement durable, auquel est consacré un chapitre

dédié dans le rapport annuel. Pour la mise en œuvre, le conseil d'administration définit des principes de gouvernance d'entreprise, notamment en matière de gestion de la compliance, de gestion des risques et de système de contrôle interne (SCI).

Tous les membres du conseil d'administration sont indépendants et exercent leur mandat à titre accessoire, dans le respect de règles transparentes et bien établies sur les conflits d'intérêts. Le conseil d'administration comprend huit membres et réunit l'ensemble des connaissances nécessaires à la gestion du groupe SWICA. Les tâches et les obligations du conseil d'administration et du comité de direction sont définies dans le règlement d'organisation. Le CEO est tenu de présenter régulièrement au conseil d'administration un rapport complet sur toutes les affaires d'importance. Trois comités permanents préparent les décisions du conseil d'administration.

Comité marché et prestations

En raison de la complexité croissante des thématiques dans le domaine de la santé, le comité stratégie et développement du marché (CSDM) et le comité de gestion des prestations assurées (CGP) ont été réunis en 2024 pour former le comité marché et prestations (CMP). Il est chargé d'évaluer les évolutions essentielles pour la mise en œuvre de la stratégie dans les secteurs Marché, Produits et prestations, Gestion des prestations et Politique. Il est également responsable de la préparation et de l'évaluation préalable en vue des décisions importantes portant sur des participations, coopérations et autres. Ses appréciations et recommandations sont soumises au conseil d'administration, qui arrête les décisions stratégiques. Les membres du CMP sont Adrian Bult (présidence), Carlo Conti (président du CA) et Ruth Fleisch-Silvestri (vice-présidente du CA).

Comité de contrôle de gestion, de placement et d'assurance

Le comité de contrôle de gestion, de placement et d'assurance (CCGPA) est chargé de surveiller la comptabilité et les aspects fiscaux, la gestion des placements et les lignes directrices en matière d'assurance. Ces dernières couvrent la gestion du risque, y compris le SCI, le service Legal & Compliance ainsi que la révision interne et externe. Les membres du CCGPA sont Martin Wenk (présidence), Stefan Loacker et Rolf Birrer. Le responsable de la révision interne et le Chief Compliance Officer sont des participants permanents. Le Chief Risk Officer assiste à certaines séances en fonction des thématiques abordées.

Comité nominations et rémunérations

Le comité nominations et rémunérations (CNR) prépare à l'intention du conseil d'administration les dossiers relatifs à la nomination de membres du conseil d'administration, du CEO et de membres du comité de direction. Sur proposition du CEO, il nomme, à l'exception des membres du comité de direction, les titulaires des fonctions les plus élevées de la direction, directement subordonnés au CEO. Sur proposition du CCGPA, il désigne aussi les titulaires des fonctions de Chief Risk Officer, Chief Compliance Officer, responsable de la révision interne et actuaire responsable. En outre, le CNR est chargé de procéder à une première analyse des dossiers stratégiques impor-

tants de politique du personnel, à l'intention du conseil d'administration. Chaque année, il soumet également à ce dernier une proposition concernant la rémunération à verser aux membres du conseil d'administration et du comité de direction, en recourant de temps à autre à une expertise externe. Siègent dans ce comité Carlo Conti (présidence, président du CA), Casimir Platzer et Martin Frei.

Révision interne

Les examens portant sur la gestion du risque effectués par la révision interne visent à améliorer les processus de gestion et à créer une plus-value. Placée sous l'autorité directe du conseil d'administration, la révision interne est indépendante des activités opérationnelles. Le conseil d'administration a confié la direction de la révision interne au CCGPA.

Actuaire responsable

La fonction d'actuaire responsable, auparavant confiée à Sabine Betz, Ernst & Young SA, Zurich, a été intégrée le 1^{er} janvier 2024 dans l'organigramme interne de SWICA. Les tâches de l'actuaire responsable sont définies dans la loi et l'ordonnance correspondante. Elles comprennent notamment l'appréciation de la situation financière actuelle et l'identification des évolutions actuarielles susceptibles de l'influencer.

Système de contrôle interne

SWICA dispose d'un SCI axé sur les risques qui satisfait aux exigences du droit. Sa mission est de coordonner systématiquement à l'échelle du groupe les contrôles internes existants et d'en consigner les résultats par écrit.

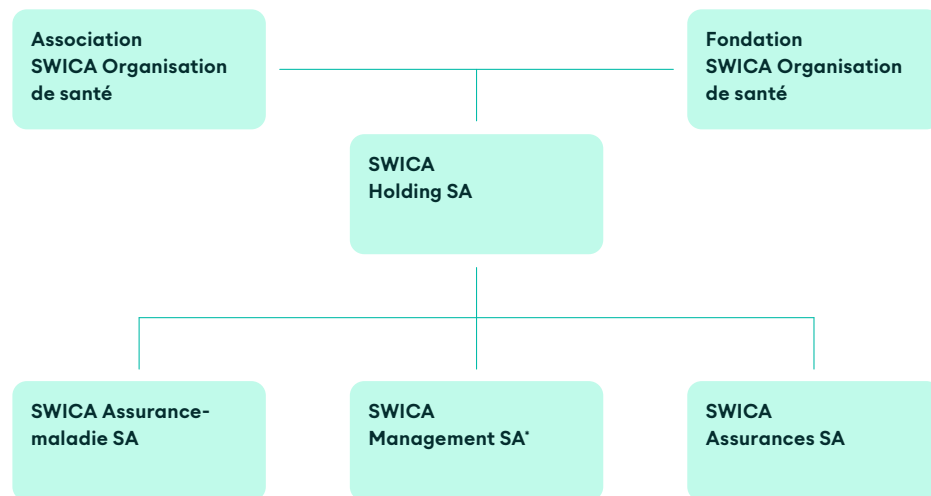
Code de conduite

Le Code de conduite a été élaboré afin de sensibiliser tous les collaborateurs et collaboratrices aux normes légales auxquelles ils sont soumis et de les enjoindre à respecter les principes de l'éthique, de la transparence et de la durabilité. Il doit également servir de repère sûr dans les décisions à prendre et activités à mener au quotidien, cela afin de promouvoir la confiance placée en SWICA et de protéger sa bonne réputation. SWICA dispose d'un service Codex indépendant.

Structure organisationnelle

Le 16 décembre 2024, SWICA Management SA a été rebaptisée SWICA Health SA. Les changements dans la structure de gouvernance qui accompagnent ce changement de nom seront mis en œuvre au cours de l'année 2025. Un nouveau conseil d'administration sera notamment constitué.

Jusqu'au 16.12.2024



* Rebaptisation à compter du 16.12.2024 chez SWICA Health SA

Modifications au sein du conseil d'administration et du comité de direction

Au cours de l'année sous revue, Ruth Fleisch-Silvestri, Caroline Thoma et Stefan Loacker ont été réélus pour trois ans au conseil d'administration. Il n'y a eu aucun changement de personnel au sein du comité de direction.

Rémunérations du conseil d'administration et du comité de direction

La rémunération des membres du conseil d'administration est forfaitaire, sans part variable ni prime ou indemnité de départ. Celle des membres du comité de direction se compose d'une rémunération de base et d'une part variable. Elle se fonde principalement sur les axes stratégiques et la performance de l'équipe. À partir de l'exercice 2024, on renonce aux parts de salaire variables. En 2024, le montant global des honoraires versés aux membres du conseil d'administration a totalisé 949 500 francs. Son président a reçu la somme la plus importante, à savoir 207 500 francs. En 2024, le total des rémunérations versées aux membres du comité de direction (six personnes) s'est élevé à 2 923 869 francs. Les cotisations de prévoyance des membres du comité de direction représentent 505 762 francs. La rémunération la plus élevée a été versée au CEO, avec 633 950 francs de rémunération directe et 124 019 francs de cotisations de prévoyance. Les honoraires perçus par le personnel pour des mandats exercés pour le compte de SWICA au sein de conseils d'administration d'autres entreprises ont été entièrement reversés à SWICA.



Organisation

Conseil d'administration

Conseil d'administration	mandat depuis	jusqu'en
Dr Carlo Conti président, docteur en droit	2015	2025
Dr Ruth Fleisch-Silvestri vice-présidente, docteure en médecine	2015	2027
Adrian Bult licencié en économie HSG	2013	2026
Casimir Platzer hôtelier diplômé EHL	2015	2025
Martin Wenk licencié en droit	2017	2025
Stefan Loacker licencié en économie HSG, diplôme universitaire en sociologie et économie de l'Université de Vienne	2021	2027
Caroline Thoma Executive MBA HSG en médias et communication	2021	2027
Rolf Birrer économiste d'entreprise diplômé ESCEA, expert-comptable avec diplôme fédéral	2023	2026



Dr Carlo Conti



Dr Ruth Fleisch-Silvestri



Adrian Bult



Casimir Platzer



Martin Wenk



Stefan Loacker



Caroline Thoma



Rolf Birrer

Organisation

Membres du comité de direction

Membres du comité de direction	année de naissance	mandat depuis
Dr Reto Dahinden CEO, docteur en économie HSG	1964	2012
Norbert Reisinger responsable département Finances&Controlling, master en économie HSG	1962	1999
Andreas Koller responsable département Product Management & Underwriting, économiste HWV	1972	2006
Dr Joy Müller responsable département Marché, doctorat en ingénierie	1973	2021
Fabian Ringwald responsable département Informatique, MSc en informatique, MBA / EMBA	1979	2020
Daniel Rochat responsable département Prestations&Médecine, EMBA FHO	1971	2014



Dr Reto Dahinden



Norbert Reisinger



Andreas Koller



Dr Joy Müller



Fabian Ringwald



Daniel Rochat

Des réserves stabilisées grâce à un rééquilibrage réussi

L'année 2024 a été de nouveau marquée par une forte croissance des prestations d'assurance. Malgré ce contexte, et après les pertes de l'exercice précédent, SWICA est parvenue à réaliser un bénéfice et à renforcer ses fonds propres. Le ratio combiné pour l'ensemble de l'entreprise atteint 100,4 %, et les placements financiers ont connu une évolution extrêmement positive. La situation financière de SWICA reste donc solide.

Au cours de l'exercice sous revue, les recettes de primes ont progressé de 3,3 % pour atteindre 5,938 milliards de francs. Mais dans le même temps, les prestations d'assurance nettes ont elles aussi augmenté de 4,3 %. Cette hausse, de 5,172 milliards de francs au total, a généré une perte actuarielle de 21,2 millions de francs, qui a toutefois pu être largement compensée par les gains réalisés sur les marchés financiers. Les produits des placements de capitaux ont en effet atteint 135 millions de francs. Au total, l'entreprise a enregistré un bénéfice de 89 millions de francs.



98,9%

Ratio combiné LAMal

1,165 mia

Fonds propres

Nette amélioration du ratio combiné dans le domaine LAMal

Dans le domaine de l'assurance-maladie LAMal, les prestations ont à nouveau fortement augmenté en 2024. Les taux de croissance les plus élevés ont été enregistrés au niveau des frais pour les examens de laboratoire, la physiothérapie et les prestations de soins. En revanche, du fait du recul du nombre de ses assurées et assurés LAMal, SWICA a vu ses contributions à la compensation des risques diminuer sensiblement, de 273,3 millions de francs en 2023 à 93,5 millions de francs pour l'exercice sous revue. Le ratio combiné dans le segment LAMal a connu une amélioration notable, à 98,9%, conduisant à un bénéfice actuariel de 40,4 millions de francs. Dans le segment de l'assurance-maladie selon la LCA, qui comprend les assurances complémentaires privées, mais aussi l'assurance d'indemnités journalières maladie (IJM), l'évolution a été moins réjouissante. Le ratio combiné s'est détérioré, à 103,7%, ce qui a entraîné une perte actuarielle de 74,7 millions de francs. Le segment de l'assurance-accidents s'en est quant à lui mieux sorti, avec un ratio combiné de 93% et un résultat actuariel de 18,1 millions de francs.

Stabilisation des réserves

Alors que les années précédentes, les autorités de surveillance avaient exigé un calcul au plus juste des primes LAMal, un rééquilibrage a eu lieu sur les primes pour 2024. Toutefois, ces hausses de primes ont dû être opérées dans une situation de marché difficile pour SWICA, d'autant que certains concurrents importants ont préféré reporter encore ce réajustement tarifaire. En conséquence, le portefeuille d'assurées et assurés LAMal a fortement diminué. Mais cette perte était le prix à payer pour pouvoir stabiliser nos réserves, dans lesquelles nous avons dû puiser plusieurs années de suite. Cette stabilisation a été un succès: SWICA dispose à présent d'une base financière suffisamment solide pour renouer avec une croissance durable ces prochaines années dans le domaine LAMal.

9% de croissance des fonds propres

Si on élargit la focale à l'ensemble de l'entreprise, la situation de financement apparaît également très robuste. Au cours de l'année sous revue, la valeur des placements de capitaux a progressé pour atteindre 4,195 milliards de francs. Les fonds propres, en augmentation de 9%, totalisent 1,165 milliard de francs en fin d'exercice.

Principaux indicateurs de l'exercice

Compte de résultat

Montants en milliers de francs	2024	2023	Variation	en %
Primes	5 937 857	5 750 506	187 351	3,3
Prestations d'assurance nettes	5 171 817	4 959 785	212 032	4,3
Produit des placements de capitaux net	135 028	88 217	46 811	53,1
Résultat annuel consolidé	88 876	-33 950	122 826	361,8

Compte de résultat détaillé, voir p.33.

Bilan

Montants en milliers de francs	2024	2023	Variation	en %
Somme du bilan	5 026 891	4 812 066	214 825	4,5
Placements	4 195 451	4 078 017	117 434	2,9
Provisions	3 222 182	2 976 120	246 062	8,3
Réserves / fonds propres	1 165 222	1 069 170	96 052	9,0

Bilan détaillé, voir p.42.

Statistiques

	2024	2023	Variation	en %
Nombre d'assurés	1 637 936	1 685 231	-47 295	-2,8
Nombre de collaborateurs (ETP)	1 998	1 993	5	0,2

Statistiques détaillées, voir p.58.

Bilan consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
ACTIFS			
Placements de capitaux	4	4 195 451	4 078 017
Immobilisations incorporelles	5	3 375	4 187
Immobilisations corporelles	6	81 882	63 843
Comptes de régularisation actifs	7	207 029	177 419
Impôts différés actifs sur les bénéfices		69 608	67 687
Créances	8	335 024	322 806
Stocks de marchandises		360	2 001
Liquidités		134 163	96 106
Total de l'actif		5 026 891	4 812 066
PASSIFS			
Capital de l'entité		34 965	34 965
Réserves provenant de primes		9 186	10 119
Réserves provenant de bénéfices		1 031 787	1 057 132
Résultat consolidé		88 876	-33 950
Participations minoritaires au capital		408	904
Fonds propres		1 165 222	1 069 170
Provisions techniques pour propre compte	9	2 761 175	2 526 111
Provisions non techniques	10	30	427
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	11	460 977	449 582
Comptes de régularisation passifs	12	74 364	227 849
Impôts différés passifs		69 117	51 994
Dettes	13	496 006	486 933
Capitaux étrangers		3 861 669	3 742 896
Total du passif		5 026 891	4 812 066

Compte de résultat consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2024	2023
Primes acquises pour propre compte	14	5 937 857	5 750 506
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	15	-5 171 817	-4 959 785
Compensation des risques entre assureurs		-101 673	-279 509
Participation des assurés aux excédents		-122 715	-42 060
Charges d'exploitation pour propre compte	16	-566 989	-585 407
Autre résultat d'exploitation	17	4 162	4 993
Résultat technique d'assurance		-21 175	-111 262
Produits des placements de capitaux	18	265 365	330 286
Charges liées aux participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	18	-218	-58
Charges des placements de capitaux	18	-130 119	-242 010
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	11/18	-11 395	6 263
Résultat des placements de capitaux		123 633	94 480
Résultat d'exploitation		102 458	-16 782
Résultat exceptionnel		147	188
Résultat consolidé avant impôts		102 604	-16 594
Impôts sur les bénéfices	19	-15 483	-19 262
Participations minoritaires au résultat		1 755	1 906
Résultat consolidé		88 876	-33 950

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2024	2023
Résultat consolidé		88 876	-33 950
Amortissements sur les placements de capitaux	4	-92 267	-52 877
Amortissements sur les participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	4	218	58
Amortissements d'immobilisations incorporelles	5	2 317	2 038
Amortissements d'immobilisations corporelles	6	11 253	6 724
Amortissements de créances	8	21 929	17 469
Variation des provisions techniques pour propre compte	9 / 15.1	235 064	75 434
Variation des provisions non techniques	10	-398	-843
Variation des provisions pour risques dans les placements de capitaux	11 / 18	11 395	-6 263
Amortissements récupérés sur les cessions d'immobilisations incorporelles	5	428	0
Amortissements récupérés sur des cessions d'immobilisations corporelles	6	-34	-117
Variation des créances	8	-34 147	-64 258
Modification des stocks de marchandises		1 641	272
Variation des impôts différés actifs sur les bénéfices		-1 921	6 798
Variation des comptes de régularisation actifs	7	-29 609	464
Variation des dettes	13	9 073	-52 583
Variation des comptes de régularisation passifs	12	-153 485	105 232
Variation des impôts différés passifs sur les bénéfices		17 123	8 202
Flux de trésorerie liés aux activités commerciales		87 456	11 801
Investissements dans les placements de capitaux	4	-1 087 610	-3 878 384
Désinvestissements dans les placements de capitaux	4	1 062 224	3 786 990
Investissements dans des immobilisations incorporelles	5	-1 932	-5 533
Investissements dans des immobilisations corporelles	6	-29 304	-36 284
Désinvestissements dans des immobilisations corporelles	6	46	377
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-56 575	-132 835
Modification du périmètre de consolidation		9 106	2 060
Variation des participations minoritaires		-1 755	-1 906
Distribution des dividendes		-175	-175
Flux de trésorerie de l'activité de financement		7 176	-21
Flux de trésorerie net total		38 056	-121 055
État initial des liquidités au 01.01		96 106	217 161
État final des liquidités au 31.12		134 163	96 106
Variation des liquidités		38 056	-121 055

Fonds propres consolidés

Montants en milliers de francs	Capital de l'entité	Réserves de capital	Réserves provenant de bénéfices	Résultat consolidé	Participations minoritaires au capital	Total
Fonds propres au 01.01.2023	34 965	10 318	1 209 248	-151 940	551	1 103 141
Distribution des résultats 2022			-151 940	151 940		0
Distribution des dividendes			-175			-175
Résultat consolidé				-33 950	-1 906	-35 856
Modification du périmètre de consolidation		-198			2 258	2 060
Fonds propres au 31.12.2023	34 965	10 119	1 057 132	-33 950	904	1 069 170
Distribution des résultats 2023			-33 950	33 950		0
Distribution des dividendes			-175			-175
Résultat consolidé				88 876	-1 755	87 121
Modification du périmètre de consolidation		-933	8 780		1 259	9 106
Fonds propres au 31.12.2024	34 965	9 186	1 031 787	88 876	408	1 165 222

Capital de l'entité

Cette position comprend le capital-actions de SWICA Holding SA. Le capital-actions de CHF 34 965 000 est divisé en 34 965 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1000.

Goodwill dans les fonds propres

En raison de l'acquisition au cours de l'exercice 2019 d'assurance AG et des paiements du solde du prix d'achat au cours des exercices 2020 à 2024, un goodwill total de KCHF 4 967 a été comptabilisé dans les fonds propres. L'amortissement annuel correspondant de la valeur résiduelle sur cinq ans s'élèverait à KCHF 476.

Au cours de l'exercice 2021, un goodwill de KCHF 7 524 a été comptabilisé avec les fonds propres à la suite de l'acquisition de curafox SA. Ce goodwill a été comptabilisé en 2024 dans le compte de résultat en raison de la vente de curafox SA.

En raison de l'acquisition de PureSana SA au cours de l'exercice 2022 et du paiement du solde du prix d'achat au cours de l'exercice 2024, un goodwill total de KCHF 1 625 a été comptabilisé dans les fonds propres. L'amortissement annuel correspondant sur cinq ans s'élèverait à KCHF 325.

Compte de résultat consolidé par segment 2024

Montants en milliers de francs	LAMal 2024	LCA 2024	Accident 2024	Autres 2024	Éliminations 2024	Total 2024
Primes acquises pour propre compte	3 650 775	2 040 703	258 296	-1 216	-10 700	5 937 857
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-3 343 679	-1 684 376	-172 926	-1 641	30 805	-5 171 817
Compensation des risques entre assureurs	-93 534	-8 139	0	0	0	-101 673
Participation des assurés aux excédents	-121	-120 845	-1 748	0	0	-122 715
Charges d'exploitation pour propre compte	-174 296	-302 092	-65 624	-60 811	35 833	-566 989
Autre résultat d'exploitation	1 235	80	135	58 298	-55 586	4 162
Résultat technique d'assurance	40 381	-74 670	18 132	-5 371	352	-21 175
Produits des placements de capitaux	71 722	112 254	79 414	17 068	-15 094	265 365
Charges liées aux participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	0	0	0	0	-218	-218
Charges des placements de capitaux	-47 257	-41 431	-29 276	-6 961	-5 194	-130 119
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-11 395	0	0	0	0	-11 395
Résultat des placements de capitaux	13 070	70 823	50 139	10 107	-20 506	123 633
Résultat d'exploitation	53 451	-3 848	68 271	4 737	-20 153	102 458
Résultat exceptionnel	146	0	0	0	0	147
Résultat consolidé avant impôts	53 597	-3 848	68 271	4 737	-20 153	102 604
Impôts sur les bénéfices	0	-8 909	-6 309	-265	0	-15 483
Participations minoritaires au résultat	0	0	0	1 755	0	1 755
Résultat consolidé	53 597	-12 757	61 962	6 227	-20 153	88 876

Compte de résultat consolidé par segment 2023

Montants en milliers de francs	LAMal 2023	LCA 2023	Accident 2023	Autres 2023	Éliminations 2023	Total 2023
Primes acquises pour propre compte	3 532 347	1 976 438	249 531	-23	-7 787	5 750 506
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-3 240 409	-1 572 107	-173 422	-272	26 424	-4 959 785
Compensation des risques entre assureurs	-273 313	-6 195	0	0	0	-279 509
Participation des assurés aux excédents	-194	-39 280	-2 586	0	0	-42 060
Charges d'exploitation pour propre compte	-179 895	-318 449	-62 316	-90 438	65 691	-585 407
Autre résultat d'exploitation	1 343	52	8	88 270	-84 680	4 993
Résultat technique d'assurance	-160 120	40 460	11 215	-2 464	-352	-111 262
Produits des placements de capitaux	74 294	145 639	108 788	23 007	-21 442	330 286
Charges liées aux participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	0	0	0	0	-58	-58
Charges des placements de capitaux	-50 930	-109 189	-81 561	-8 888	8 557	-242 010
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	6 263	0	0	0	0	6 263
Résultat des placements de capitaux	29 627	36 450	27 227	14 119	-12 944	94 480
Résultat d'exploitation	-130 493	76 910	38 443	11 655	-13 296	-16 782
Résultat exceptionnel	175	0	0	13	0	188
Résultat consolidé avant impôts	-130 318	76 909	38 442	11 668	-13 296	-16 594
Impôts sur les bénéfices	0	-10 901	-8 142	-219	0	-19 262
Participations minoritaires au résultat	0	0	0	1 906	0	1 906
Résultat consolidé	-130 318	66 009	30 300	13 355	-13 296	-33 950



Annexe aux comptes annuels consolidés

1. Principes d'établissement des comptes

Les comptes annuels consolidés 2024 ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils reflètent fidèlement la fortune de SWICA ainsi que sa situation financière et ses résultats (True and Fair View). Les normes Swiss GAAP RPC forment un tout. Dès lors, les recommandations formulées doivent être respectées dans leur ensemble.

La norme Swiss GAAP RPC 41 régissant les clôtures individuelles des assureurs-maladie LAMal est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Le groupe SWICA l'applique parallèlement à la norme Swiss GAAP RPC 30 (consolidation), cela depuis l'exercice 2016. L'assujettissement aux Swiss GAAP RPC est un choix volontaire. Les comptes annuels sont établis en fonction d'une présomption de poursuite de l'activité de l'entreprise.

La Swiss GAAP RPC 30 a été révisée au 1^{er} janvier 2024. Il est renoncé à une application rétrospective.

2. Principes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les comptes annuels consolidés englobent la totalité des entreprises contrôlées directement ou indirectement par le groupe SWICA. Par contrôle, on entend la possibilité d'exercer une influence déterminante sur la marche d'une entreprise des points de vue financier et opérationnel. Ainsi en va-t-il normalement lorsque le groupe SWICA détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote au sein d'une société. Toutes les participations à partir de 20 % sont mentionnées ci-après.

Société	Participation	Méthode de consolidation	Cap.-act. en CHF
SWICA Holding SA, Winterthour	100,0%	Consolidation intégrale	34 965 000
SWICA Assurance-maladie SA, Winterthour	100,0%	Consolidation intégrale	200 000
SWICA Assurances SA, Winterthour	100,0%	Consolidation intégrale	20 000 000
SWICA Health SA, Winterthour	100,0%	Consolidation intégrale	100 000
Prima Krankenversicherung SA, Winterthour	100,0%	Consolidation intégrale	200 000
esurance SA, Zurich	100,0%	Consolidation intégrale	100 000
PureSana SA en liquidation, Zurich	51,0%	Consolidation intégrale	100 000
WorkMed SA, Binningen	54,5%	Consolidation intégrale	2 000 000
Telehealth Services SA, Frauenfeld	49,0%	Méthode de la mise en équivalence	1 000 000

La société mère du groupe est SWICA Holding SA.

Méthode de consolidation

Les actifs et passifs ainsi que les charges et produits des sociétés consolidées sont intégralement pris en compte. La consolidation du capital a lieu conformément à la méthode de l'acquisition.

Les actifs et fonds étrangers de sociétés rachetées font l'objet d'une nouvelle évaluation à la date de l'acquisition. Elle est effectuée conformément aux principes du groupe SWICA. L'écart entre coût d'acquisition de la participation (goodwill) et fonds propres résultant de cette opération est imputé aux réserves du capital propre du groupe.

S'agissant des participations incluant de 20 à 50 % des droits de vote, le résultat et les fonds propres sont calculés au prorata et portés au bilan selon la méthode de mise en équivalence. Ils figurent dans les placements de capitaux. La part proportionnelle au résultat ainsi que la part proportionnelle au capital propre sont reprises en tant que valeur comptable des participations (non consolidées). Les participations inférieures à 20 % des droits de vote sont inscrites au bilan à la valeur de leur acquisition en tant que capitaux placés.

Date de la consolidation

La date de clôture des exercices financiers de toutes les sociétés entrant dans les comptes annuels consolidés est fixée au 31 décembre 2024.

Modification du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice, des participations de plus de 51 % dans curafox SA et alcuris SA ont été vendues. Celles-ci ne font donc plus partie du périmètre de consolidation. Au 1^{er} janvier 2024, Provita Assurance-santé SA a été intégrée à SWICA Assurance-maladie SA.

Relations internes au groupe

Toutes les relations d'affaires entre les sociétés du groupe sont éliminées dans le bilan et le compte de résultat.

3. Principes d'évaluation

L'évaluation des actifs et des passifs a lieu sur la base des critères uniformes mentionnés ci-après. Le principe fondamental de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs est appliqué.

Monnaies étrangères

Dans l'activité opérationnelle et dans les placements en capital sont gérés des comptes en monnaie étrangère, qui sont ensuite convertis en fin d'année au cours en vigueur.

Placements de capitaux

Biens-fonds et bâtiments

Ce poste englobe aussi bien des immeubles de rapport que des bâtiments utilisés par SWICA. Leur valorisation est effectuée chaque année conformément à la méthode du «discounted cash flow» (DCF). Le taux d'actualisation varie en fonction de l'emplacement et de l'affectation des différents immeubles.

Les nouvelles acquisitions de SWICA ou les projets immobiliers qu'elle entreprend elle-même sont portés au bilan à leur prix d'achat ou de réalisation. La valorisation selon la méthode DCF intervient après leur occupation ou location intégrale, soit, normalement, environ un an après la première location.

Placements de capitaux à revenu fixe

L'évaluation a lieu à la valeur du marché sauf s'il s'agit de placements de capitaux à revenu fixe libellés en CHF avec échéance finale, lesquels sont estimés selon l'«amortized cost method» (ACM). Dans le cas des placements évalués conformément à l'ACM, tous les titres sont soumis régulièrement à des tests individuels de dépréciation. Le but est de contrôler les écarts en pour cent et en chiffres absolus par rapport à la valeur du marché.

Actions et placements analogues

L'évaluation est effectuée à la valeur actuelle. À défaut de valeur de marché, les titres figurent au bilan à la valeur d'acquisition après déduction d'éventuelles pertes de valeur.



Placements collectifs (fonds)

Ce poste rassemble les catégories de fonds suivants: actions suisses, actions étrangères, obligations en francs suisses, obligations, monnaies étrangères et immeubles. Leur évaluation a lieu à la valeur du marché.

Instruments financiers dérivés

Les produits dérivés servent à couvrir les fluctuations de cours. Ils sont évalués à la valeur de marché. Les fluctuations positives et négatives de cette dernière sont comptabilisées, de même que la valeur nette de marché de tous les produits dérivés.

Participations

Ce poste comprend les participations dont le taux de participation est inférieur à 20% et qui sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. En outre, les participations mises en équivalence figurent dans ce poste.

Emprunts et hypothèques

Les emprunts et hypothèques sont portés au bilan à la valeur nominale après déduction d'éventuelles corrections de valeur.

Immobilisations incorporelles

Les investissements dans des immobilisations incorporelles (logiciels et coûts de développement) sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition et amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilisation, laquelle est de trois ou cinq ans.

Immobilisations corporelles

Les investissements dans les immobilisations corporelles sont portés à l'actif à la valeur d'acquisition. Ils sont amortis de manière linéaire sur leurs durées respectives d'utilisation, lesquelles sont fixées comme suit:

Biens meubles et équipements	8 ans
Matériel informatique	3 ans
Véhicules	3 ans
Aménagements locatifs	10 ans

Impôts différés actifs sur le résultat

Les impôts différés sur le résultat se basent sur une approche orientée bilan et sont calculés au taux d'imposition déterminant de 18,84%.

Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. S'agissant des créances contre des preneurs d'assurance, elles donnent lieu aux corrections de valeur jugées économiquement nécessaires au regard de l'expérience.

Stocks de marchandises

SWICA Health SA distribue l'appareil de télémédecine TytoHome. Ces marchandises commerciales achetées pour être revendues sont inscrites au bilan comme stock de marchandises et revendues en l'état après l'achat. Elles sont inscrites au bilan à la valeur nette du marché.

Provisions techniques pour propre compte

Le poste des provisions techniques pour propre compte inclut celles constituées pour les reports de primes, les sinistres et prestations, les coûts de traitement des sinistres, le vieillissement, les capitaux de couverture des rentes et les participations aux excédents. S'y ajoutent encore les autres provisions techniques et les provisions techniques de fluctuations.

Reports de primes

Les reports de primes ne concernent que les produits de niche que sont l'assurance voyage et l'assurance par convention. Pour tous les autres produits d'assurance, les périodes d'assurance correspondent à l'année civile.

Provisions pour les sinistres et prestations

Les provisions pour les prestations d'assurance se rapportent à des sinistres déjà survenus, mais qui n'ont pas encore été déclarés ou remboursés. Le calcul des prestations prévisibles est établi selon des méthodes reconnues par l'autorité de surveillance (par exemple méthode chain ladder).



Provisions pour coûts de traitement des sinistres

Les provisions pour coûts de traitement des sinistres couvrent les frais administratifs relatifs à l'établissement de prestations d'assurance non encore fixées à la date de clôture du bilan.

Provisions de vieillissement

Les provisions de vieillissement font l'objet d'un examen annuel du risque au sens de la meilleure estimation possible (best estimate) qui résulte de la structure des âges. Les calculs déterminent d'éventuels découverts à long terme. La constitution et la dissolution de ces provisions de vieillissement ont lieu automatiquement lors de chaque nouvelle estimation.

Provisions pour capitaux de couverture des rentes

Les capitaux de couverture des rentes sont calculés selon les normes comptables énoncées à l'art. 108 OLAA. La rente sans allocation de renchérissement sert de base de calcul.

Provisions pour participations aux excédents

Ces provisions correspondent aux participations à des excédents à rembourser pour une période de calcul donnée.

Autres provisions techniques

Sous ce poste sont rassemblées les provisions destinées à garantir le financement d'allocations de renchérissement à long terme. Il comprend également, pour l'année 2023, des provisions devant couvrir les risques générés par les garanties accordées en matière de changement de catégorie d'assurance. Ces engagements permettent de passer d'une assurance en division commune à une assurance en demi-privé ou en privé sans examen de santé.

Provisions techniques de fluctuation

Les provisions de fluctuation servent à atténuer les incertitudes liées à la détermination des provisions pour sinistres et pour vieillissement (risque paramétrique) ainsi que les fluctuations aléatoires inhérentes aux sinistres (risque aléatoire au sens strict). Ces provisions peuvent être renforcées jusqu'à des montants maximaux définis selon les plans commerciaux. Elles doivent être dissoutes dès que les valeurs maximales définies sont dépassées.

Provisions non techniques

Provisions pour impôts

Les impôts courants sont calculés en fonction des taux d'imposition en vigueur dans les cantons concernés. Des provisions destinées à assurer leur couverture sont constituées à cet effet dans le cadre de l'établissement de la charge d'impôt et sont portées au bilan dans les comptes de régularisation passifs.

Les impôts différés sur le bénéfice se basent sur une approche orientée bilan. Ils sont calculés en fonction du taux d'impôt déterminant de 18,84 %. Tel n'est pas le cas des impôts différés sur les immeubles dont l'établissement prend en compte l'impôt sur les gains immobiliers.

Provision pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision est destinée à couvrir les fluctuations à la baisse des placements de capitaux. Le calcul de la «Value at Risk» sert de repère pour la fixation de la provision. Les paramètres susceptibles d'exercer une influence sur cette valeur font l'objet d'un réexamen au moins une fois l'an.

La constitution et la dissolution de cette provision ont lieu dans le cadre du calcul du résultat des placements de capitaux.

Dettes

Les dettes sont portées au bilan à la valeur nominale. Elles sont constituées essentiellement de primes facturées à l'avance ainsi que d'engagements à l'égard de preneurs d'assurance et de fournisseurs de prestations.

Commentaires relatifs au bilan

4. Placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Situation au 01.01.2023	Entrées	Sorties	Variation de l'évaluation	Situation au 31.12.2023
Biens-fonds et bâtiments	829 458	24 816	0	-5 013	849 261
Placements de capitaux à revenu fixe ACM	1 852 232	2 131 470	-2 124 806	13 942	1 872 837
Placements de capitaux à revenu fixe	216 295	906 393	-731 414	20 450	411 725
Actions et placements analogues	133 763	10 494	-124 103	-20 155	0
Placements collectifs	888 863	797 910	-802 394	42 811	927 190
Instruments financiers dérivés	2 228	4 261	-4 272	1 846	4 062
Participations	4 495	3 040	0	-1 063	6 472
Emprunts et hypothèques	1 969	0	0	0	1 969
Réserve de cotisations de l'employeur	4 500	0	0	0	4 500
Total	3 933 804	3 878 384	-3 786 990	52 818	4 078 017

Montants en milliers de francs	Situation au 31.12.2023	Entrées	Sorties	Variation de l'évaluation	Situation au 31.12.2024
Biens-fonds et bâtiments	849 261	45 542	0	4 194	898 997
Placements de capitaux à revenu fixe ACM	1 872 837	393 445	-331 700	-585	1 933 998
Placements de capitaux à revenu fixe	411 725	514 214	-486 595	5 378	444 721
Actions et placements analogues	0	0	0	0	0
Placements collectifs	927 190	106 791	-216 995	90 620	907 607
Instruments financiers dérivés	4 062	26 932	-26 929	-6 021	-1 955
Participations	6 472	686	-6	-1 538	5 614
Emprunts et hypothèques	1 969	0	0	0	1 969
Réserve de cotisations de l'employeur	4 500	0	0	0	4 500
Total	4 078 017	1 087 610	-1 062 224	92 049	4 195 451



Placements de capitaux à revenu fixe ACM

La valeur de marché des placements de capitaux à revenu fixe évalués selon l'«amortized cost method» (ACM) s'élève à KCHF 1948984 au 31 décembre 2024 (année précédente: KCHF 1811230).

Participations

Ce poste inclut les participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence et les participations non consolidées. Les participations non consolidées sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite d'éventuelles corrections de valeur. La modification de l'évaluation comprend l'amortissement sur la participation par mise en équivalence de KCHF 218 (année précédente: KCHF 58).

Performance

La performance des placements de capitaux du groupe SWICA a atteint 5,9% durant l'exercice sous revue (année précédente: 5,8%).

Produits dérivés

		2023			2024		
Montants en milliers de francs	But	Valeur nette de marché 31.12.2023	Valeur de marché actifs 31.12.2023	Valeur de marché passifs 31.12.2023	Valeur nette de marché 31.12.2024	Valeur de marché actifs 31.12.2024	Valeur de marché passifs 31.12.2024
Opérations à terme	Couverture de change	4 062	4 072	−9	−1955	33	−1 988

5. Immobilisations incorporelles

Montants en milliers de francs	Logiciels
Valeurs comptables nettes au 01.01.2023	692
VALEURS D'ACQUISITION	
Situation au 01.01.2023	12 848
Entrées	5 533
Sorties	0
Situation au 31.12.2023	18 382
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES	
Situation au 01.01.2023	-12 156
Amortissements planifiés	-2 038
Sorties	0
Situation au 31.12.2023	-14 195
Valeurs comptables nettes au 31.12.2023	4 187
VALEURS D'ACQUISITION	
Situation au 31.12.2023	18 382
Entrées	1 932
Sorties	0
Situation au 31.12.2024	20 314
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES	
Situation au 31.12.2023	-14 195
Amortissements planifiés	-2 317
Sorties	-428
Situation au 31.12.2024	-16 939
Valeurs comptables nettes au 31.12.2024	3 375

6. Immobilisations corporelles

Montants en milliers de francs	Biens meubles et équipements	Aménage- ments locatifs	Matériel informatique	Véhicules	Total
Valeurs comptables nettes au 01.01.2023	5 195	25 344	3 737	266	34 543
VALEURS D'ACQUISITION					
Situation au 01.01.2023	20 227	37 274	20 277	2 056	79 835
Entrées	1 706	33 897	681	0	36 284
Sorties	-34	0	-133	-210	-377
Situation au 31.12.2023	21 899	71 171	20 825	1 847	115 742
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES					
Situation au 01.01.2023	-15 032	-11 930	-16 540	-1 790	-45 292
Amortissements planifiés	-1 603	-3 261	-1 752	-107	-6 724
Sorties	0	0	14	103	117
Situation au 31.12.2023	-16 636	-15 191	-18 278	-1 794	-51 899
Valeurs comptables nettes au 31.12.2023	5 264	55 980	2 547	52	63 843
VALEURS D'ACQUISITION					
Situation au 31.12.2023	21 899	71 171	20 825	1 847	115 742
Entrées	7 207	21 804	293	0	29 304
Sorties	-26	0	-20	0	-46
Situation au 31.12.2024	29 080	92 975	21 098	1 847	145 000
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES					
Situation au 31.12.2023	-16 636	-15 191	-18 278	-1 794	-51 899
Amortissements planifiés	-2 136	-7 350	-1 731	-36	-11 253
Sorties	15	0	19	0	34
Situation au 31.12.2024	-18 756	-22 541	-19 990	-1 830	-63 118
Valeurs comptables nettes au 31.12.2024	10 324	70 433	1 108	17	81 882

Les aménagements à la demande des locataires comprennent en premier lieu des travaux de transformation et d'agrandissement dans les bâtiments des sites de Winterthour.

7. Comptes de régularisation actifs

Montants en milliers de francs	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Primes	156 693	161 675	−4 982
Intérêts courus	13 333	11 234	2 098
Autres comptes de régularisation actifs	37 003	4 510	32 493
Total comptes de régularisation actifs	207 029	177 419	29 609

8. Créances

Montants en milliers de francs	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Créances contre preneurs d'assurance	296 166	265 117	31 049
Organisations d'assurance	11 709	10 718	990
Organisations et personnes proches	0	23	−22
Autres créances	27 149	46 948	−19 798
Total créances	335 024	322 806	12 218

Durant l'exercice sous revue, des créances pour un total de KCHF 21929 ont été amorties (année précédente: KCHF 17469).

Durant l'exercice sous revue, des coûts de tests COVID-19 à hauteur de KCHF 243 (année précédente: KCHF 3973) ont été pris en charge par la Confédération et à hauteur de KCHF 0 (année précédente: KCHF 14) par l'office de la santé du Liechtenstein. Ces coûts sont comptabilisés sans incidence sur les résultats. Les autres créances comprennent KCHF 8 (KCHF 355 l'année précédente) envers la Confédération pour les coûts des tests COVID-19.



9. Provisions techniques pour propre compte

Montants en milliers de francs	Reports de primes	Provisions pour sinistres et prestations*	Provisions pour le traitement des sinistres	Provisions de vieillessement	Capitaux de couverture des rentes	Participations aux excédents	Autres provisions techniques	Provisions techniques de fluctuations	Total
Situation au 01.01.2023	25	1 039 518	22 158	407 471	181 032	70 515	81 270	648 688	2 450 677
Constitutions	29	210 978	3 818	2 162	17 192	80 990	7 898	3 169	326 235
Dissolutions	-25	-191 321	-3 857	-22 107	-5 859	3 150	-3 668	-27 114	-250 801
Total variation	4	19 657	-39	-19 945	11 333	84 140	4 230	-23 945	75 434
Situation au 31.12.2023	29	1 059 175	22 119	387 525	192 365	154 655	85 500	624 743	2 526 111
Constitutions	12	332 010	4 238	11	17 267	15 645	8 374	365 745	743 303
Dissolutions	-29	-273 749	-3 078	-108 378	-5 995	-45 217	-4 926	-66 867	-508 239
Total variation	-17	58 261	1 161	-108 367	11 271	-29 572	3 449	298 878	235 064
Situation au 31.12.2024	12	1 117 436	23 279	279 159	203 636	125 083	88 949	923 621	2 761 175

* La part de réassurance s'élève à KCHF 263 au 31 décembre 2024 (KCHF 153 l'année précédente).

10. Provisions non techniques

Montants en milliers de francs	Provisions pour litiges	Autres provisions	Total
Situation au 01.01.2023	1 270	0	1 270
Constitutions	0	27	27
Dissolutions	−870	0	−870
Total variation	−870	27	−843
Situation au 31.12.2023	400	27	427
Constitutions	0	3	3
Dissolutions	−400	0	−400
Total variation	−400	3	−398
Situation au 31.12.2024	0	30	30

11. Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Total
Situation au 01.01.2023	455 845
Constitutions	0
Dissolutions	−6 263
Total variation	−6 263
Situation au 31.12.2023	449 582
Constitutions	11 395
Dissolutions	0
Total variation	11 395
Situation au 31.12.2024	460 977

12. Comptes de régularisation passifs

Montants en milliers de francs	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Courtages	42 856	48 700	–5 844
Compensation des risques	11 009	143 556	–132 548
Provisions à court terme pour impôts	528	7 381	–6 854
Autres passifs transitoires	19 972	28 212	–8 240
Total comptes de régularisation passifs	74 364	227 849	–153 485

13. Dettes

Montants en milliers de francs	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Dettes sur prestations d'assurance	142 590	189 797	–47 206
Preneurs d'assurance	328 535	261 143	67 392
Agents et intermédiaires	–2 125	–3 223	1 098
Organisations et personnes proches	23	0	23
Autres dettes	26 983	39 216	–12 233
Total dettes	496 006	486 933	9 073

Les dettes envers les preneurs d'assurance sont des primes facturées à l'avance pour l'année suivante.

Les dettes envers des agents et intermédiaires se traduisent par un montant négatif en raison de paiements d'acomptes effectués à des sociétés de courtage pour l'année suivante.

Explications relatives au compte de résultat

Les principales sources de recettes du groupe d'assurance-maladie et accidents SWICA sont composées des primes d'assurance après déduction des diminutions de recettes. Les primes sont comptabilisées pour les exercices auxquels elles se réfèrent.

14. Primes acquises pour propre compte

Montants en milliers de francs	2024	2023
Primes des assurés	5 936 629	5 749 070
Parts des primes des réassureurs	-2 919	-2 185
Contributions des pouvoirs publics	4 130	3 625
Variation des reports de primes	17	-4
Total primes acquises pour propre compte	5 937 857	5 750 506

15. Charges de sinistres et de prestations pour propre compte

Montants en milliers de francs	2024	2023
Prestations payées brutes	-5 520 167	-5 475 136
Participation aux coûts des assurés	579 979	585 973
Variation des provisions techniques	-235 081	-75 430
Parts des réassureurs	3 451	4 809
Total charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-5 171 817	-4 959 785

15.1 Variation des provisions techniques pour propre compte

Montants en milliers de francs	2024 Montant pour propre compte	2024 Parts des réassureurs	2024 Montant brut	2023 Montant pour propre compte	2023 Parts des réassureurs	2023 Montant brut
Provisions pour sinistres et prestations	-58 371	110	-58 261	-19 657	0	-19 657
Provisions pour les coûts de traitement des sinistres	-1 161	0	-1 161	39	0	39
Provisions de vieillissement	108 367	0	108 367	19 945	0	19 945
Capitaux de couverture des rentes	-11 271	0	-11 271	-11 333	0	-11 333
Participation aux excédents	29 572	0	29 572	-84 140	0	-84 140
Autres provisions techniques	-3 449	0	-3 449	-4 230	0	-4 230
Variation des provisions techniques de fluctuations	-298 878	0	-298 878	23 945	0	23 945
Total variation des provisions techniques pour propre compte*	-235 191	110	-235 081	-75 430	0	-75 430

* La variation des provisions pour reports de primes doit figurer dans les primes acquises pour propre compte dans le compte de résultat.

16. Charges d'exploitation pour propre compte

Montants en milliers de francs	2024	2023
Charges de personnel	-276 899	-264 886
Frais de locaux	-23 305	-22 498
Charges informatiques	-114 741	-109 066
Marketing et publicité	-23 480	-30 764
Autres charges administratives	-34 847	-37 091
Dédommagements reçus pour frais administratifs	24 193	23 151
Frais administratifs directs	-104 341	-135 491
Amortissements	-13 569	-8 763
Total charges d'exploitation pour propre compte	-566 989	-585 407

Les frais administratifs directs comprennent des commissions, des dédommagements payés pour frais administratifs et des courtages. Les courtages se montent pour l'année sous revue à KCHF -73 901 (année précédente: KCHF -82 136).

17. Autre résultat d'exploitation

L'autre résultat d'exploitation comprend la décomptabilisation d'affaires d'assurance d'un montant de KCHF 3 424 (année précédente: KCHF 5 148), des charges résultant des liquidités à hauteur de KCHF 738 (année précédente: KCHF -156) et des dépenses et recettes résultant de la vente des dispositifs TytoHome.

18. Résultat des placements de capitaux

Montants en milliers de francs	2024 Bénéfices et pertes réalisés	2024 Bénéfices et pertes non réalisés	2024 Total	2023 Bénéfices et pertes réalisés	2023 Bénéfices et pertes non réalisés	2023 Total
PRODUITS DES PLACEMENTS DE CAPITAUX						
Biens-fonds et bâtiments	30 863	17 973	48 835	28 091	15 244	43 335
Placements de capitaux à revenu fixe	38 266	16 183	54 449	29 439	43 513	72 952
Actions et placements analogues	0	0	0	28 247	4 899	33 145
Placements collectifs (fonds)	23 906	98 991	122 897	88 422	68 575	156 997
Instruments financiers dérivés	38 332	119	38 451	18 189	4 176	22 365
Participations	658	0	658	1 454	0	1 454
Emprunts et hypothèques	74	0	74	37	0	37
Total produits des placements de capitaux	132 099	133 266	265 365	193 879	136 407	330 286
CHARGES DES PLACEMENTS DE CAPITAUX						
Biens-fonds et bâtiments	-5 973	-13 779	-19 752	-3 045	-20 257	-23 302
Placements de capitaux à revenu fixe	-6 911	-11 390	-18 300	-77 958	-9 121	-87 079
Actions et placements analogues	0	0	0	-3 430	-24 995	-28 425
Placements collectifs (fonds)	-3 632	-8 370	-12 002	-56 371	-25 764	-82 135
Instruments financiers dérivés	-57 093	-6 140	-63 233	-11 267	-2 331	-13 597
Participations*	-9 829	-1 538	-11 367	0	-1 121	-1 121
Frais d'administration de la fortune	-5 682	0	-5 682	-6 409	0	-6 409
Total charges des placements de capitaux	-89 120	-41 217	-130 337	-158 480	-83 589	-242 068
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	0	-11 395	-11 395	0	6 263	6 263
Total résultat des placements de capitaux	42 979	80 654	123 633	35 399	59 081	94 480

* Ce poste comprend, sous les bénéfices et pertes non réalisés, les amortissements sur les participations évaluées par mise en équivalence de KCHF -218 (année précédente: KCHF -58).

19. Impôts sur le bénéfice

Ce poste comprend les impôts courants sur le revenu et les impôts différés sur le revenu.



Dettes envers des institutions de prévoyance

La réserve de cotisations de l'employeur au sein de la Fondation de prévoyance du personnel SWICA a été constituée pour l'adaptation nécessaire des bases techniques. La dissolution annuelle est effectuée par le biais des charges de personnel.

Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à son utilisation

Montants en milliers de francs	2024
Situation au 01.01.2024	4 500
Apports	0
Dissolutions	0
Rémunération	0
Situation au 31.12.2024	4 500
Résultat de la RCE dans les charges de personnel	0

SWICA Assurance-maladie SA renonce à une rémunération.

Charges de prévoyance dans les charges de personnel: KCHF 26 439.

La Fondation de prévoyance du personnel SWICA présente un degré de couverture de 113,9% et ne dispose pas de fonds libres (ni excédent de couverture ni découvert).

Autres indications

Engagements de leasing hors bilan

Engagements de leasing avec échéance jusqu'à cinq ans:

- engagements de leasing purs, à hauteur de KCHF 2 240 (année précédente: KCHF 2 305)
- et engagements de leasing pour des intérêts et coûts dus dans le contexte de baux à loyer, à hauteur de KCHF 23 134 (année précédente: KCHF 24 809).

Engagements de leasing avec échéance au-delà de cinq ans:

- engagements de leasing pour des intérêts et coûts dus dans le contexte de baux à loyer, à hauteur de KCHF 61 696 (année précédente: KCHF 60 880).

Déclaration de garantie, acte de nantissement général, régression de rang au profit de tiers

Une garantie de la part de SWICA assurance-maladie SA existe envers la Fondation de prévoyance du personnel SWICA afin d'assurer le financement. En cas de découvert de la Fondation de prévoyance du personnel SWICA, le degré de couverture de 100% sera rétabli, la garantie étant néanmoins limitée à 10% maximum des engagements de prévoyance. Au cours de l'année sous revue, le degré de couverture de la Fondation de prévoyance du personnel SWICA s'élève à 113,9%.

Honoraires de l'organe de révision

- Prestations de révision: KCHF 593 (année précédente: KCHF 629)
- Autres prestations: KCHF 57 (année précédente: KCHF 262)

Dettes éventuelles

Il n'existe ni dettes ni engagements éventuels.

Responsabilité solidaire pour les dettes relatives à la TVA

Les sociétés du groupe SWICA, de l'association SWICA Organisation de santé et de la Fondation SWICA Organisation de santé élargie font partie d'un groupe TVA et sont solidairement responsables de leurs dettes à l'égard de l'Administration fédérale des contributions.

Événements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan n'est à mentionner.

En raison des arrondis, le calcul des totaux peut présenter des écarts de KCHF +/-1.



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de SWICA Holding AG Winterthour

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de SWICA Holding AG et ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte de résultat consolidé, le tableau de flux de trésorerie consolidé, les fonds propres consolidés et le compte de résultat consolidé par segment pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 32 à 54) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

- Nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al.1, ch.3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Nebojsa Baratovic
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Angela Marti
Experte-révisseuse agréée

Zurich, le 4 avril 2025

Statistiques concernant l'assurance des soins (LAMal)

Assurance des soins selon le modèle d'assurance

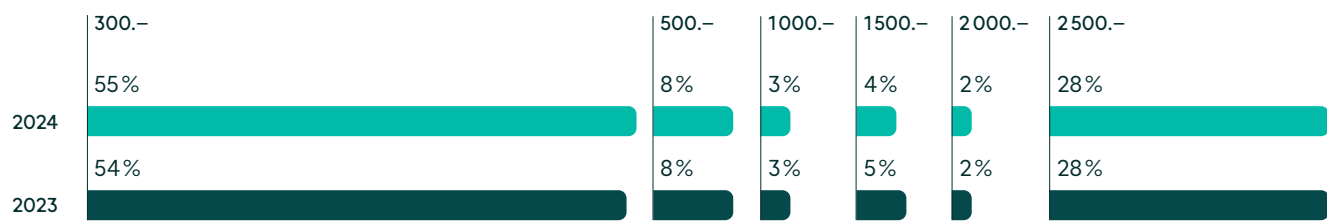
Montants en CHF	Standard	Modèles Favorit	Total
2024			
Nombre d'assurés	107 487	721 455	828 942
Primes encaissées	509 136 965	3 148 266 265	3 657 403 230
Prestations payées	735 053 183	3 038 464 073	3 773 517 256
Participation aux coûts des assurés	62 312 413	476 415 976	538 728 389
Prestations payées nettes	672 740 770	2 562 048 097	3 234 788 867
2023			
Nombre d'assurés	114 516	768 416	882 932
Primes encaissées	513 218 281	3 021 205 353	3 534 423 634
Prestations payées	800 256 794	2 986 589 664	3 786 846 458
Participation aux coûts des assurés	67 863 203	478 194 307	546 057 510
Prestations payées nettes	732 393 591	2 508 395 357	3 240 788 948

Assurance des soins: prestations par catégorie de frais

Montants en CHF	2024	2023	Variation	en %
Médecin, ambulatoire	933 154 536	931 609 542	1 544 994	0,2
Hôpital, stationnaire	694 565 622	717 629 327	-23 063 705	-3,2
Hôpital, ambulatoire	755 480 716	756 256 162	-775 446	-0,1
Médicaments, médecin	299 342 629	298 371 920	970 709	0,3
Médicaments, pharmacie	383 892 831	380 564 787	3 328 044	0,9
Établissements médicosociaux	156 858 918	154 079 033	2 779 885	1,8
Physiothérapeutes	147 088 235	144 217 350	2 870 885	2,0
Laboratoires	99 993 539	97 771 035	2 222 504	2,3
Autres prestations	303 140 230	306 347 302	-3 207 072	-1,0
Total des prestations	3 773 517 256	3 786 846 458	-13 329 202	-0,4

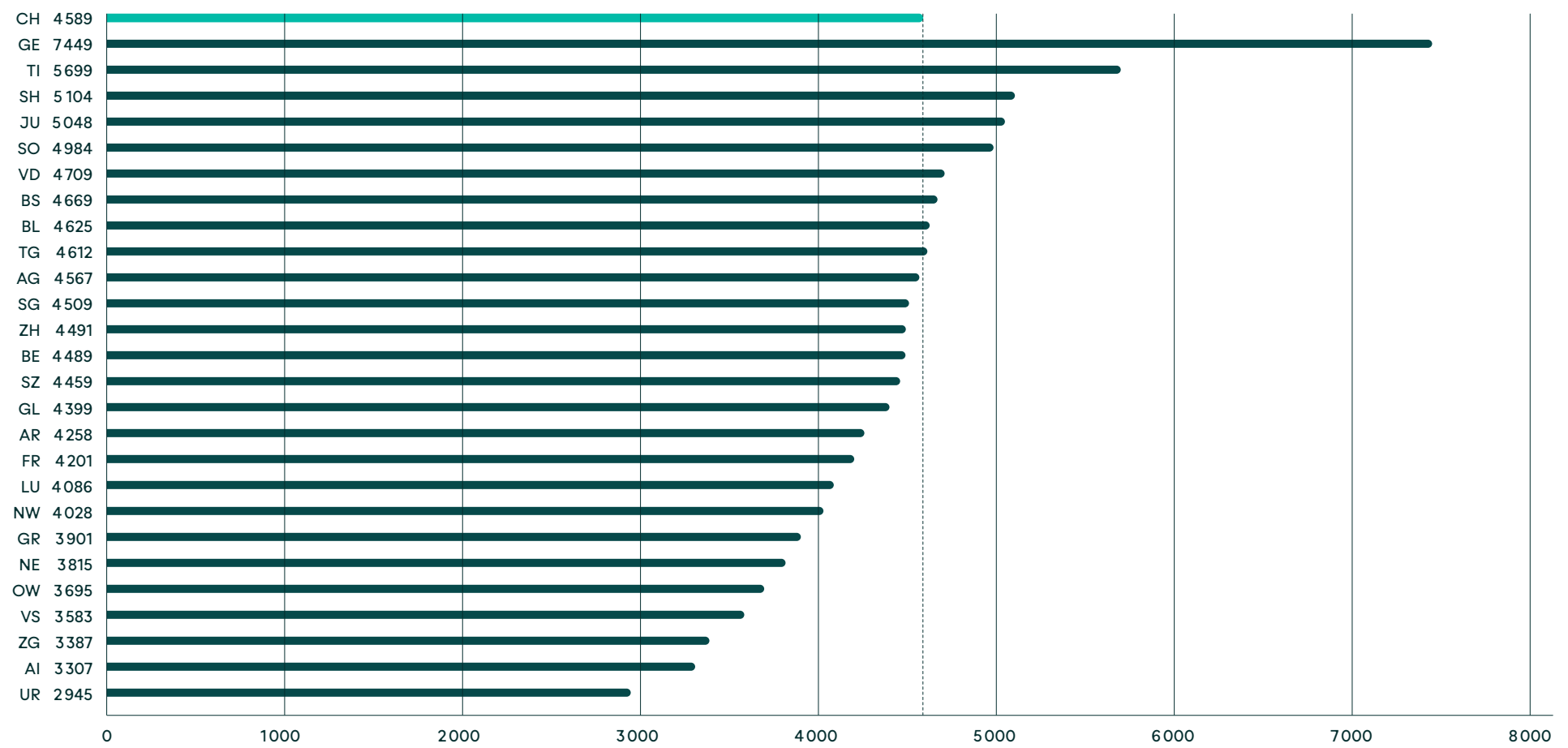
Assurés dans l'assurance des soins selon la franchise

Franchise annuelle (en CHF)



Assurance des soins LAMal

Frais décomptés par assuré selon le canton (en CHF)



Durabilité

SWICA voit la durabilité comme une valeur première et considère qu'en tant qu'organisation de santé, elle assume une responsabilité particulière dans ce domaine. L'entreprise est gérée selon des principes propres à garantir sa pérennité et sa stabilité financière.

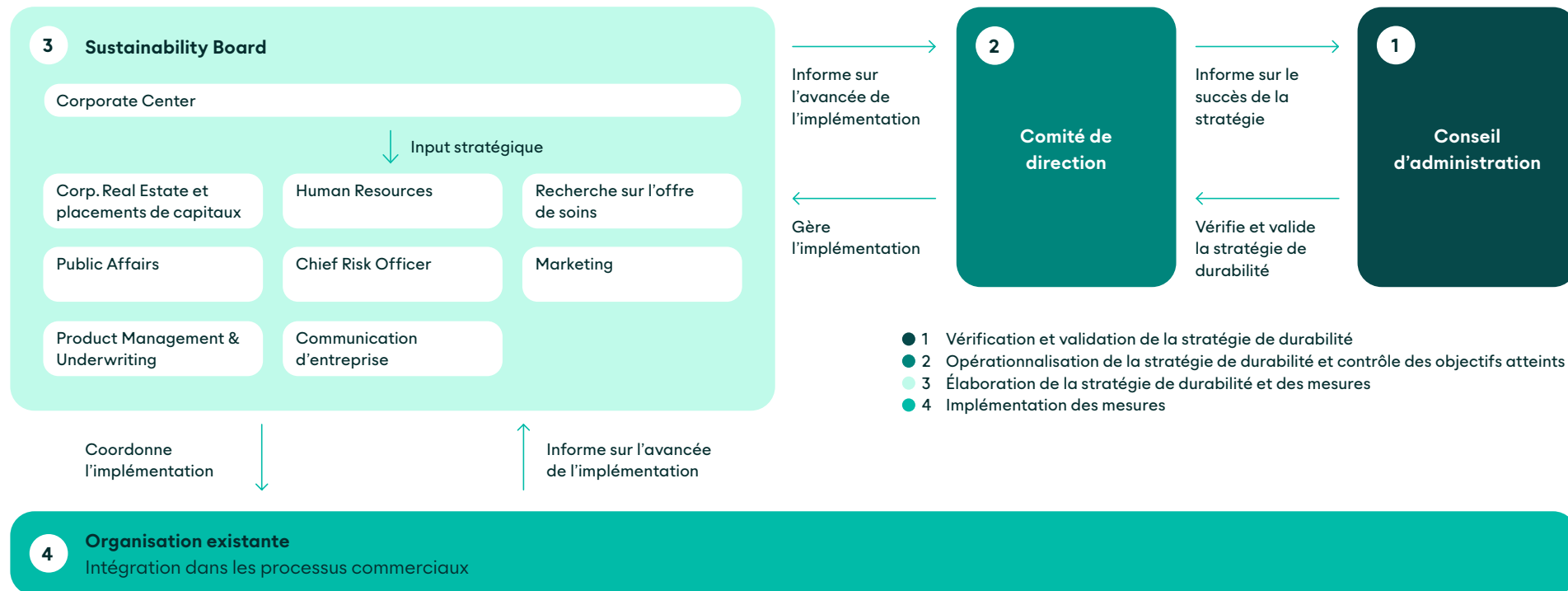
Nous considérons la durabilité comme une exigence essentielle à remplir pour atteindre nos objectifs. Depuis sa création, SWICA s'est fixé comme principe de se positionner comme une organisation résolument axée sur la recherche de solutions et sur une qualité de service supérieure. Le présent rapport est établi selon les normes de la Global Reporting Initiative (GRI) et intègre les directives de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Il est conforme aux exigences de transparence sur les questions non financières relatives aux activités de SWICA:

Gouvernance de la durabilité

Les initiatives de l'entreprise en matière de durabilité sont placées sous la responsabilité du Sustainability Board. Leur structure garantit l'ancrage de nos objectifs de durabilité dans notre cœur de métier. Leur supervision et leur pilotage sont assurés par des rapports réguliers au comité de direction et au conseil d'administration. Ils incluent des rapports d'avancement mensuels et un rapport stratégique semestriel, gages de transparence et de responsabilité au plus haut niveau.

Questions non financières selon l'art. 964b CO	Renvoi au(x) chapitre(s) du rapport annuel / Index GRI
Questions environnementales, y c. objectifs en matière de CO ₂	Durabilité, Index GRI
Questions sociales	Stratégie de SWICA, Durabilité, Index GRI
Questions de personnel	Collaboratrices et collaborateurs, Durabilité, Index GRI
Droits humains et corruption	Gouvernance d'entreprise, Index GRI
Modèle commercial	Stratégie de SWICA
Concepts, mesures et efficacité	Stratégie de SWICA, Collaboratrices et collaborateurs, Gouvernance d'entreprise, Durabilité
Risques	Gouvernance d'entreprise, Durabilité
Indicateurs de performance	Faits&chiffres, Collaboratrices et collaborateurs, Durabilité

Sustainability Board



Informations complémentaires → [Gouvernance d'entreprise](#)

Engagement avec les parties prenantes

Notre entreprise mène un dialogue stratégique avec les principaux groupes de parties prenantes. Il s'agit de la clientèle privée, des entreprises clientes, du personnel, des fournisseurs de prestations, des associations et des partenaires. Ce dialogue nous permet d'acquérir une compréhension approfondie des multiples exigences et attentes liées à nos initiatives en termes de durabilité. Depuis 2023, nous recueillons systématiquement l'avis de nos parties prenantes, afin de mieux cerner les différentes perspectives de ces groupes. Cet échange continu est essentiel pour identifier en temps voulu l'évolution des attentes et intégrer celles-ci dans notre stratégie de durabilité.

Principales parties prenantes	Forme de dialogue	Autres canaux de communication
Clientèle privée et clientèle entreprises	Sondage en ligne et ateliers	- Magazine clients «actualités» - Retours via le service clientèle ou les points de vente / conseillères et conseillers clientèle - Retours en ligne via le formulaire de contact
Collaboratrices et collaborateurs	Sondage en ligne et ateliers	Entretiens personnels et réguliers, formations, gestion des idées
Fournisseurs de prestations	Ateliers	Échange continu dans le cadre de la gestion des partenaires
Partenaires	Ateliers	Rencontres régulières et individuelles, projets et engagements communs

Se concentrer sur l'essentiel

Pour choisir les champs d'action pertinents en matière de développement durable, SWICA s'appuie dans sa gestion des risques sur l'Agenda 2030 pour le développement durable du Conseil fédéral, sur les évolutions réglementaires et sur les évaluations des parties prenantes. Pour recenser les thèmes pertinents, nous appliquons la double analyse de pertinence. Celle-ci considère d'une part l'influence de l'entreprise sur les thèmes de la durabilité (perspective inside-out), et d'autre part, l'influence de ces thèmes sur l'entreprise (perspective outside-in), y compris sur ses résultats financiers.

Afin de répondre aux attentes des principales parties prenantes, les thèmes ont été hiérarchisés en fonction de leur degré d'impact et de leur horizon de mise en œuvre. Nous avons conservé les quatre clusters issus de nos précédentes analyses de pertinence: «Pour l'équipe», «Pour SWICA», «Pour le système de santé» et «Pour l'environnement». Les clusters et leurs thèmes principaux sont présentés ci-après. Pour chaque thème, nous décrivons les objectifs et évaluons l'efficacité des mesures en les illustrant par une sélection de temps forts de l'année sous revue.

1. Pour l'équipe

Satisfaction et santé du personnel



Les collaboratrices et collaborateurs sont essentiels à nos yeux parce qu'ils jouent un rôle déterminant dans l'expérience client.

Pour SWICA, promouvoir régulièrement son personnel est une priorité, car seuls des collaborateurs et collaboratrices compétents et engagés obtiennent les meilleurs résultats dans les enquêtes de satisfaction. Nous considérons la satisfaction de notre personnel et la richesse de notre offre de formations initiales et continues comme des aspects décisifs pour assurer le succès pérenne de notre entreprise.

La promotion de la santé est une priorité pour SWICA. Cela vaut aussi bien pour nos clientes et clients que pour nos collaboratrices et collaborateurs et leurs familles. Nous voulons nous assurer que non seulement l'expérience client, mais aussi le bien-être de notre personnel soient au cœur de notre engagement.

Objectif:

SWICA est un employeur moderne et attrayant, avec des collaboratrices et collaborateurs engagés, satisfaits et en bonne santé.

Mesures:

- Des programmes complets de formation continue qui permettent aux collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'aux responsables de développer leurs compétences
- Des conditions de travail modernes avec des horaires flexibles, des possibilités de télétravail et d'autres prestations qui favorisent un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée
- La promotion d'une culture d'entreprise unique
- L'accès à des offres de promotion de la santé et de prévention

Temps forts:

- Au cours de l'année sous revue, nous avons renforcé notre concept de management et soutenu nos cadres avec le programme «Diriger@SWICA».
- La gestion des talents vise à garantir la promotion des talents internes à tous les niveaux hiérarchiques. Après une phase d'introduction, ce programme sera poursuivi.
- SWICA offre un poste à la plupart des jeunes qui achèvent leur apprentissage dans ses murs, propose des formations continues individualisées destinées à développer la relève et offre des possibilités pour travailler dans d'autres régions linguistiques.
- SWICA est fière d'être titulaire du label Friendly Work Space (Promotion Santé Suisse).

2. Pour SWICA

Immobilier et placements financiers



SWICA est gérée selon des principes propres à garantir sa pérennité et sa stabilité financière. Pour pouvoir faire face en permanence à nos obligations financières envers notre clientèle, nous constituons des réserves et plaçons ce capital dans différents portefeuilles conformément à notre stratégie de placement. SWICA poursuit une stratégie de placement majoritairement passive et très diversifiée dans plusieurs classes d'actifs. En tant qu'investisseur institutionnel, nous assumons une responsabilité active en intégrant dans nos décisions de placement des critères de durabilité clairement définis. Nous assurons ainsi la stabilité financière de l'entreprise, tout en œuvrant pour le maintien durable de la valeur.

Objectif:

SWICA met en œuvre une stratégie de placement durable.

Mesures:

- La transposition de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la stratégie de placement
- La mesure et le suivi de l'impact climatique des placements et de l'immobilier

Temps forts:

- En 2022, le critère de durabilité (ESG) a été placé au cœur de l'élaboration de la stratégie de placement. Dans le cadre de la nouvelle stratégie mise en œuvre depuis 2023, SWICA investit dans des indices ESG établis selon des critères thématiques positifs et négatifs.
- SWICA analyse et publie les émissions de gaz à effet de serre de ses placements.

Informations complémentaires sous → [Indicateurs de mesures et objectifs: résultats du bilan des gaz à effet de serre 2024](#)

Modèles commerciaux innovants



SWICA se donne pour but d'améliorer l'efficacité et la qualité des prestations de santé. Nous misons sur les soins intégrés et la prévention, avec le développement et la promotion d'offres de télémédecine, de plateformes numériques et de partenariats. En intégrant des technologies modernes et des approches créatives, les modèles commerciaux innovants permettent de mieux répondre aux besoins de la patientèle, tout en garantissant la pérennité et la viabilité économique de notre organisation.

Objectif:

SWICA défend le principe d'un système de santé performant et financièrement viable dans la durée.

Mesures:

- La promotion du value-based healthcare
- Le développement, la promotion et l'intégration de la télémédecine et d'applications numériques

Temps forts:

- SWICA est l'un des membres fondateurs de → [Compassana](#). Cette application destinée aux patientes et patients vise à améliorer la coordination dans le domaine médical, de manière à fournir une meilleure qualité des soins et à appliquer des processus plus efficaces.
- Psychiatrie Bâle-Campagne et SWICA ont fondé une filiale commune baptisée WorkMed SA. Cette joint venture soutient les entreprises dans le domaine de la santé psychique au travail.
- santé24 conseille, pose des diagnostics et prescrit des traitements pour les clientes et clients de SWICA, simplement et sans formalités, par téléphone.

3. Pour le système de santé

Santé des clientes et clients



La vision d'entreprise
«Nous nous engageons
pour votre santé, parce

que la santé passe avant tout» constitue le fondement de l'activité de SWICA. Nous agissons en faveur de la santé de nos clientes et clients et leur offrons un accompagnement efficace et compétent en cas de maladie. Nous mettons tout en œuvre pour que les personnes souffrant de maladies chroniques ou durablement atteintes dans leur santé jouissent d'une qualité de vie optimale (vous trouverez de plus amples informations dans la → [Stratégie SWICA](#)). Des mesures de promotion de la santé et de prévention sont intégrées à nos produits d'assurance, mais sont également proposées dans le cadre des prestations de conseil de santé²⁴.

Objectif:

[SWICA agit en faveur de la santé de ses clientes et clients.](#)

Mesures:

- La mise en avant de la prévention et d'un accompagnement empathique et personnalisé en cas de maladie
- Des programmes spéciaux pour répondre aux besoins des personnes souffrant de maladies chroniques
- Des offres portant sur l'alimentation, l'activité physique et le bien-être, pour une santé globale
- Des entretiens de conseils personnalisés pour répondre aux besoins individuels

Temps forts:

- Benevita, le coach santé numérique avec système de bonus, favorise la santé physique, une alimentation équilibrée et le bien-être.
- santé24 propose différentes offres: de la consultation en psychologie et en psychiatrie aux conseils de vaccination pour les parents, en passant par les conseils diététiques.
- Dans le cadre du programme Disease Management, SWICA et Medbase s'engagent conjointement dans une approche structurée des problèmes de santé chroniques.

- Grâce à l'application médicale Benecura, les personnes assurées chez SWICA peuvent soumettre leurs symptômes à un SymptomCheck numérique et recevoir des recommandations sur la marche à suivre.
- La Patient Empowerment Initiative, un nouveau système tarifaire, entend indemniser davantage les hôpitaux qui améliorent leurs résultats thérapeutiques.

Qualité et efficacité dans le domaine de la santé



Le value-based health-care consiste en un système de soins priori-

tairement axé sur les résultats de santé qui comptent le plus pour les patientes et patients. L'objectif est de maximiser la qualité des soins, tout en mobilisant efficacement les ressources. Il s'agit de prévenir les problèmes suivants:

- Surmédicalisation (excès de soins): mesures inutiles, voire nocives
- Sous-médicalisation (déficit de soins): recours insuffisant aux mesures pertinentes
- Soins inadaptés: prodigués en lieu et place d'alternatives plus sûres et plus efficaces

Il résulte de cette approche un système de soins de santé centré sur la patientèle et orienté résultats. L'amélioration de la qualité des traitements et l'optimisation des coûts permet de réduire la consommation de ressources, mais aussi l'impact sur l'environnement.

Objectif:

[SWICA promeut le développement durable dans le domaine de la santé en améliorant systématiquement la qualité et l'efficacité des soins.](#)

Mesures:

- SWICA s'engage pour un système de santé de qualité fondé sur les principes du value-based healthcare.
- SWICA joue un rôle de boussole pour la clientèle et, à travers les soins intégrés et les services de télémédecine, contribue activement à réduire la prise en charge excessive, inadaptée ou lacunaire.

Temps forts:

- SWICA, l'hôpital cantonal de Winterthour et Medbase mettent en place Trio+, un système de soins intégrés dans la région de Winterthour.
- SWICA est l'un des membres fondateurs de l'écosystème de santé → **Compassana**. Ce dernier vise à promouvoir la coordination dans le domaine médical, de manière à améliorer la qualité des soins et l'efficacité des processus.
- Avec la Patient Empowerment Initiative, SWICA et d'autres assureurs effectuent ensemble un changement de paradigme en privilégiant la qualité face à la quantité.

Influence politique et responsabilité

SWICA s'engage de manière responsable dans le développement du système de santé et s'implique dans la prise de décisions politiques et législatives. Elle participe aux débats politiques et s'engage pour une politique de santé qui améliore le bien-être des patientes et des patients, la qualité des soins et la pérennité du système. Nous intervenons pour que les décisions politiques aient un impact positif sur la santé et le bien-être de nos personnes assurées.

Objectif:

SWICA défend le principe d'un système de santé durable et financièrement soutenable.

Mesures:

- S'impliquer dans les décisions politiques en représentant les intérêts des personnes assurées et en s'engageant pour le développement d'un système de santé durable
- Collaborer avec d'autres actrices et acteurs, organisations ou institutions afin de définir et de poursuivre des objectifs communs en matière de politique de santé, et participer à des initiatives politiques

Temps forts:

- Par des études portant sur l'évolution des coûts, par exemple l'étude → **CAR-T** ou l'étude sur les → **facteurs de coûts**, SWICA contribue à la transparence des coûts de la santé à l'appui d'un débat objectif et sociétal.
- En mai 2024, SWICA a lancé son propre podcast. → **SWICA Talks** offre à des personnes invitées, internes et externes à SWICA, une plateforme pour débattre de thèmes sociétaux, médicaux ou politiques relatifs au système de santé suisse.
- En juin 2024, SWICA a fondé avec Assura, Atupri, Concordia, CSS, EGK, Groupe Mutuel, Helsana, KPT, ÖKK, Sanitas, Sympany et Visana la nouvelle association de l'assurance-maladie prio.swiss, qui a débuté ses travaux au 1^{er} janvier 2025.

4. Pour l'environnement

Protection de l'environnement et du climat



Le réchauffement climatique et la perte de biodiversité ont un impact

négatif sur la santé humaine. Nous souhaitons influencer le cours des choses en nous focalisant sur la prévention et la promotion de la santé et en nous efforçant de promouvoir le principe du value-based healthcare. Notre objectif est de faire en sorte que les gens n'aient pas besoin de solliciter le système de santé ou, lorsqu'ils doivent y recourir, bénéficient de soins aussi efficaces que possible. Pour agir sur toutes les dimensions de la durabilité, la mesure à plus fort impact consiste à éviter la consommation inutile de ressources. C'est pourquoi nous analysons, optimisons et réduisons également la consommation de ressources de l'entreprise et les émissions qui en résultent. Parallèlement, nous sensibilisons nos parties prenantes à ce sujet et les encourageons à agir dans ce domaine.

Objectif 1:

Nous nous engageons pour la protection de la biodiversité et pour une utilisation respectueuse des ressources.

Mesures:

- Sensibiliser les membres du personnel, les partenaires et la clientèle aux thèmes liés à l'environnement et à leur capacité d'influence
- Optimiser les processus de façon à ce qu'ils aient un impact positif sur l'utilisation des ressources

Temps forts:

- Dans l'application Benevita, des → [projets communautaires](#) permettent de collecter des dons pour des projets de protection du climat et de la biodiversité.
- SWICA soutient les Pandathlons organisés par le WWF, qui réunissent chaque année plus de 13 000 coureuses et coureurs.
- En collaboration avec le WWF, SWICA a lancé en juin 2024 le projet → [SWICA Terra Vital](#). Au cours des cinq prochaines années, les deux organisations œuvreront main dans la main pour la santé des humains et de l'environnement. Le projet comprend deux volets, l'un sur les marais et l'autre sur l'agriculture régénératrice.

Objectif 2:

[SWICA atteint l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre \(GES\) d'ici 2050.](#)

Mesures:

- Réalisation d'un bilan annuel des émissions de GES
- Prise en charge volontaire, en interne, de la responsabilité financière pour les émissions de GES résiduelles, par un engagement dans le projet climatique → [SWICA Terra Vital](#)
- Sensibilisation et mobilisation des parties prenantes par des mesures de communication

Préoccupations climatiques selon la TCFD

Les critères de la TCFD et les contenus correspondants ont été intégrés aux rapports que nous publions. Cette démarche s'est inscrite dans le cadre des prescriptions légales qui prévoient, en plus du reporting ESG classique, une prise en compte accrue des enjeux climatiques. Les critères de la TCFD abordent quatre domaines: la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les mesures et objectifs dans le contexte du changement climatique.

Concernant la gouvernance en lien avec les préoccupations climatiques, nous renvoyons à la → [Gouvernance de la durabilité](#), car elle est pertinente tant pour la stratégie de durabilité que pour la stratégie climatique. La section suivante présente la stratégie climatique, suivie de la gestion des risques liés aux aspects climatiques. Pour conclure, nous nous pencherons sur les indicateurs de mesure et objectifs au regard de nos initiatives en matière de changement climatique.



Stratégie climatique

Pour les activités de l'entreprise

La stratégie climatique de SWICA s'appuie sur les recommandations du WWF Suisse et prend en compte les quatre éléments suivants:

1



Bilan transparent de toutes les émissions de GES (champs d'application 1-3)

2



Réduction de toutes les émissions de GES (champs d'application 1-3) en accord avec le SBT 1,5°C

3



Prise en charge de la responsabilité financière pour les émissions de GES restantes

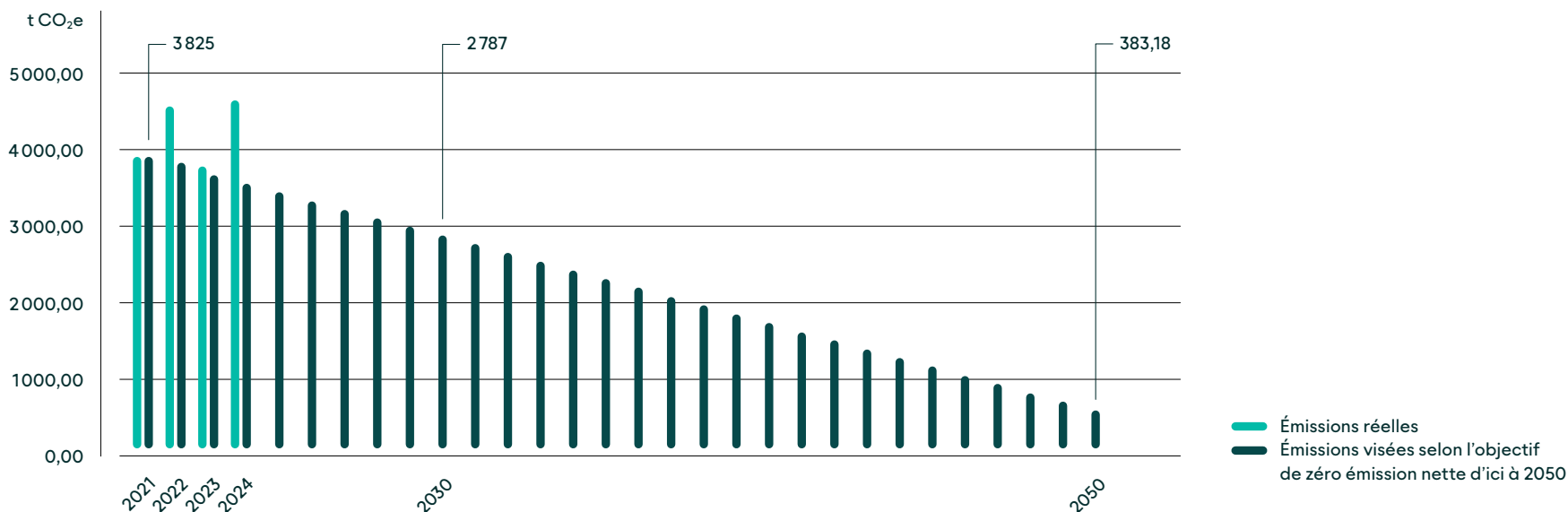
4



Engagement public et plaidoyer en faveur de la protection du climat

1. Le bilan annuel des émissions de gaz à effet de serre est réalisé conformément au Greenhouse Gas Protocol et relevé par la fondation myclimate selon la norme Corporate Carbon Footprint. Des informations détaillées sont disponibles dans → l'[index GRI](#).
2. L'objectif de zéro émission nette est atteint d'ici 2050.
3. Avec Terra Vital, SWICA s'engage financièrement pour des projets liés à la biodiversité et au climat. Le financement des projets climatiques se déroule hors de la création de valeur et sans facturation de la compensation.
4. SWICA sensibilise et mobilise les parties prenantes à la protection du climat et de la biodiversité.

Émissions de GES et objectifs de réduction de SWICA





Pour la politique de placement

SWICA poursuit une politique de placement durable fondée sur la stratégie de durabilité de l'entreprise. Tout en tenant compte de l'engagement et des critères négatifs, le concept prévoit également l'application de critères positifs (intégration dans l'analyse financière et approche «best-in-class»). Des indices de durabilité ont été définis pour servir de valeurs de référence. Pour des raisons de coûts et d'efficacité, la stratégie est majoritairement mise en œuvre au moyen de placements passifs.

Des informations complémentaires sur la stratégie climatique de SWICA en tant que propriétaire de fortune figurent dans le cluster → Pour SWICA.

Pour la gestion des risques

Les risques liés au climat et à la durabilité sont identifiés, évalués, classés par ordre de priorité, pilotés et surveillés dans le cadre du processus itératif annuel de gestion des risques. Jusqu'à présent, aucun risque notable n'a été identifié dans ce domaine. La présentation des résultats au comité de direction et au conseil d'administration est intégrée chaque année dans le rapport sur les risques. Il faut s'attendre à ce que le changement climatique ait une incidence sur l'assurance-maladie, du fait de l'émergence de nouveaux tableaux pathologiques et maladies (y compris de nouvelles épidémies). Or, la modélisation de l'impact financier correspondant s'avère complexe. SWICA travaille sur un cadre permettant de modéliser quantitativement les risques climatiques sur la base de scénarios. La gestion des risques de SWICA tient compte des derniers enseignements sur le changement climatique et fait l'objet d'un développement constant, notamment en termes de gestion des risques climatiques et de durabilité.

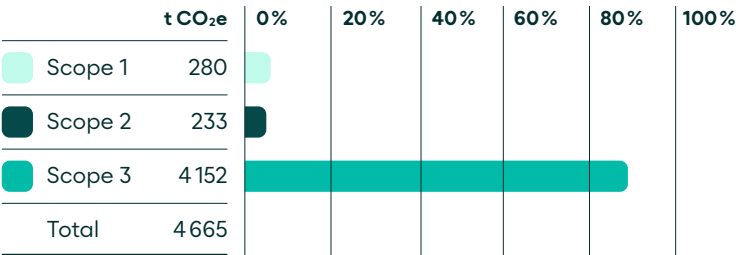
Indicateurs de mesures et objectifs:

Résultat du bilan des gaz à effet de serre 2024

Pour les activités de l'entreprise

SWICA recueille sur ses sites des données relatives au climat, telles que les besoins en énergie et les émissions de gaz à effet de serre (champs d'application 1 à 3) qui résultent de l'activité de l'entreprise et de son personnel. Le champ d'application 1 (toutes les émissions directes) et le champ d'application 2 (émissions dues à l'énergie achetée) ont peu d'importance par rapport aux émissions totales avec respectivement 6% et 5%. 89% des émissions totales de GES de SWICA sont générées dans le champ d'application 3, qui englobe les émissions indirectes restantes. Ce profil d'émissions est caractéristique d'une entreprise de services, qui couvre ses propres besoins en énergie principalement à partir de sources d'énergie renouvelables. Les principaux moteurs des émissions du champ d'application 3 sont la mobilité du personnel et les ressources nécessaires au fonctionnement opérationnel, telles que le papier ou les appareils électroniques. L'intensité des émissions de GES par collaboratrice ou collaborateur de SWICA est de 2 326 kg d'équivalents CO₂.

Résultat du bilan GES 2024



SWICA a établi son premier bilan GES en 2021. Pour la première fois, de nombreuses données avaient été collectées, voire, dans certains domaines, modélisées. Au cours de l'année sous revue, SWICA a réalisé une augmentation de 22% des équivalents CO₂ par rapport à l'année de référence. Rapportée

au nombre de collaboratrices et collaborateurs à plein temps, cette augmentation atteint 9% par personne. L'augmentation des émissions résulte principalement de l'achat d'infrastructure informatique et d'une méthode de calcul optimisée pour les données relatives à la mobilité du personnel. D'une manière générale, nous nous efforçons d'optimiser en permanence notre base de données et nos méthodes de calcul. Ces évolutions peuvent entraîner des écarts dans le bilan GES par rapport à l'année de référence. Il faut souligner que les variations des niveaux d'émission ne sont pas toujours directement imputables à une réduction ou à une augmentation des émissions réelles.

Aperçu du profil ESG du portefeuille (PF)

Catégorie de placement	Gestion de fortune (GF)	Style de placement	Fortune en %	Indicateurs climatiques			Notation MSCI ESG PF
				Intensité carbone PF ¹	Empreinte carbone PF ²	Intensité carbone Obligations d'État ³	
Obligations en CHF	GF 1	Passif et basé sur des règles	22,6	19,0	10,1	45,7	AA
Obligations en CHF	GF 2	Passif et basé sur des règles	33,5	9,7	11,3	79,3	AA
Obligations en monnaie étrangère	GF 1	Passif	4,0	161,9	57,4	213,10	A
Obligations en monnaie étrangère	GF 3	Passif	9,4	176,2	58,4		A
Actions suisses	GF 1	Passif	3,4	108,0	54,5		AA
Actions Monde	GF 1	Passif	10,3	68,4	24,9		AA
Actions Monde	GF 2	Passif	6,8	69,3	26,4		A
Actions Monde Small Cap	GF 1	Passif	2,5	89,3	49,4		AA
Actions Emerging Markets	GF 1	Passif	2,4	266,7	88,5		A
Immobilier Suisse	GF 1	Passif	2,1	15,6	102,3		–

1 Intensité carbone (champs d'application 1 et 2): intensité carbone moyenne pondérée des entreprises du portefeuille, exprimée en tonnes équivalent CO₂ par million de CHF de chiffre d'affaires.

2 Empreinte carbone (champs d'application 1 et 2): émissions de carbone des entreprises du portefeuille, exprimées en tonnes équivalent CO₂ par million de CHF de capital investi.

3 Intensité carbone: intensité carbone moyenne pondérée des pays du portefeuille, exprimée en tonnes équivalent CO₂ par million de CHF du PIB.

La notation MSCI ESG est déterminée sur la base d'une évaluation de la durabilité de MSCI, sur une échelle allant de «AAA» à «CCC». Elle prend en compte les risques ESG spécifiques au secteur d'activité ainsi que la capacité des entreprises à contrôler et à gérer ces risques.

Pour la politique de placement

SWICA a revu sa stratégie de placement et investit depuis 2023 dans des indices ESG de référence, intégrant des critères positifs et négatifs. La mesure systématique de la durabilité dans les placements sur le marché des capitaux a également été intégrée à la stratégie. Elle se fonde notamment sur des notations reconnues et des indicateurs de mesure climatiques pertinents, tels que l'intensité des émissions de CO₂ (intensité carbone) et l'empreinte carbone. Le graphique → [Aperçu du profil ESG du portefeuille](#) reprend les indicateurs de mesure pertinents, avec les scores ESG MSCI. Tous les gestionnaires de fortune impliqués sont signataires des Principes pour l'investissement responsable et membres de l'initiative «Net Zero Asset Managers». Dans son portefeuille de placements immobiliers, SWICA vise des investissements durables, ce qui est également en accord avec sa stratégie climatique et de durabilité. L'intégration de critères ESG permet de développer durablement le portefeuille immobilier et de le préparer aux défis à venir. Dans ce contexte, SWICA recherche un équilibre optimal entre utilisation des ressources, rentabilité et exigences sociales ou autres.

Perspectives 2025

En application des directives TCFD, les lacunes sont identifiées dans le système actuel, et des mesures adaptées sont définies. Ainsi, nous intégrons toujours davantage les risques et les opportunités liés au climat dans nos réflexions stratégiques, afin de renforcer la résilience et la durabilité de notre entreprise. Nous devons par ailleurs affiner nos objectifs et nous assurer que nos mesures ont un effet optimal.

Nous aspirons également à avoir une incidence durable sur l'environnement et la société. Nous considérons clairement les interactions entre l'humain et l'environnement comme un élément important pour la santé de nos clientes et clients ainsi que de nos collaboratrices et collaborateurs, et nous sommes désireux de réaliser des progrès significatifs dans ce domaine. Dans ce sens, le projet → [SWICA Terra Vital](#) sur l'agriculture régénératrice, lancé conjointement avec le WWF, contribue à la bonne santé des humains et à la préservation de la nature.

Des informations plus détaillées sur le thème de la durabilité sont disponibles dans → [l'Index GRI](#).

SWICA Organisation de santé

Parce que la santé passe avant tout

Téléphone 0800 80 90 80 (7×24 h), [swica.ch](https://www.swica.ch)

SWICA